

ABONNEMENTS:

Edition Quotidienne:

CANADA ET ETATS-UNIS . . . \$3.00
UNION POSTALE . . . \$6.00

Edition Hebdomadaire:

CANADA . . . \$1.00
ETATS-UNIS . . . \$1.50
UNION POSTALE . . . \$2.00

Directeur: HENRI BOURASSA

LE DEVOIR

FAIS CE QUE DOIS!

Rédaction et Administration:

71, RUE SAINT-JACQUES

MONTREAL

TELEPHONES:

ADMINISTRATION: Main 7464
REDACT.: Main 7460LA POLITIQUE EXTERIEURE
DE L'ANGLETERRE

Le télégraphe nous transmettait lundi deux dépêches qui ont passé presque inaperçues. Elles relaient pourtant deux faits d'une importance capitale pour l'empire et le Canada. L'une résumait un discours récent de sir Edward Grey, ministre des affaires étrangères. L'autre annonçait la publication de l'ouvrage depuis longtemps promis, où lord Charles Beresford fait le procès de l'impérialisme.

Le premier de ces incidents—on pourrait l'appeler à juste titre un événement—marque une modification profonde dans la politique étrangère de la Grande-Bretagne. Il indique que le gouvernement britannique a résolu de lâcher la bride, ou plutôt qu'il renonce à brider les autres puissances dans leurs tentatives d'expansion. Il laisse sans protestation la Russie s'emparer de la Perse et de la Mongolie, l'Allemagne acquiesce, si elle le veut, le Congo belge et arracher les derniers débris de la puissance portugaise sur les côtes d'Afrique, l'Italie s'établir à Tripoli et la France au Maroc.

Sans doute, cette attitude ne diffère pas sensiblement, en apparence, de celle que la Grande-Bretagne adopta lorsque les Etats-Unis s'emparèrent des Philippines, de Porto Rico et de Cuba, ou encore au moment où le Japon mit la main sur la Corée. Mais entre ces attitudes précédentes et celle que sir Edward Grey adopte aujourd'hui au grand jour, il existe une différence essentielle.

En tolérant les conquêtes des Etats-Unis et du Japon, l'Angleterre favorisait des nations alliées dans le but présumé d'obtenir pour elle-même des avantages particuliers. Aujourd'hui, elle livre les pays mal défendus et les régions sauvages à la conquête des puissances qui ont intérêt à s'en emparer et le moyen de les dominer. Et elle consent à ces conquêtes dans le but avoué de rendre ses relations plus faciles, en désarmant la jalousie et l'animosité des nations qui voyaient en elle la grande accapareuse.

Ceux des journaux anglais qui sont opposés à cette politique reprochent au gouvernement de renoncer à son "isolement splendide" et à son "rôle traditionnel" de "champion des libertés du monde", de "protéger des nations faibles contre les spoliations des peuples conquérants".

Sir Edward Grey et ses collègues ne semblent pas trop s'émouvoir de ces phrases creuses et hypocritiques. Et ils ont raison.

La politique de l'Angleterre, comme celle de toutes les grandes puissances, a toujours été dictée par son intérêt. Grâce à la continuité de son action extérieure, à la magnificence de son gouvernement et de sa diplomatie, elle a su, mieux que toute autre nation, cacher son jeu, choisir ses occasions et couvrir ses accaparements et ses conquêtes de l'invocation, parfois sincère et toujours opportune, des "droits de la civilisation et de la liberté". A ceux qui lui reprochent d'abandonner "la tradition civilisatrice et libérale" de la Grande-Bretagne en Chine, sir Edward Grey n'aurait qu'à rappeler le souvenir des odieuses guerres de l'opium, aux protecteurs de la Perse et de Tripoli, l'histoire du sud-africain.

Que le ministre des affaires étrangères abandonne également, et même qu'il dénonce la politique d'isolement, il n'y a là non plus rien qui doive étonner ceux qui ont étudié d'un peu près l'histoire et la politique anglaises. Cet isolement, plus ou moins forcé, les hommes d'Etat et le peuple d'Angleterre l'ont trouvé "splendide" surtout à cause de cette faculté particulière, qui constitue l'un des éléments caractéristiques de leur force, de leur grandeur, de leur magnifique tempérament national: cette faculté, c'est celle qui leur permet de donner aux autres peuples, et peut-être à eux-mêmes, l'illusion de croire qu'ils veulent et admirent ce qu'ils sont forcés de subir.

Mais la légende "humanitaire" écartée, la politique d'isolement abandonnée, il reste un fait considérable qui ressort des déclarations de sir Edward Grey: c'est que le gouvernement de la métropole semble avoir renoncé au rôle d'arbitre des grands conflits mondiaux, non seulement en Europe, mais en Asie et en Afrique également.

Jusqu'ici, une fois sa part prise—*primo nominis*—la Grande-Bretagne défendait la neutralité ou l'intégrité des débris sous un prétexte quelconque—porte ouverte, commerce libre, droit des nations, etc.—en réalité, pour le plus grand avantage de son commerce. Et elle appuyait ses motifs apparents ou occultes de toute la puissance de sa flotte.

On pourrait écrire des volumes sur les origines et sur les conséquences prochaines ou ultimes de la politique, sinon nouvelle, au moins formulée ouvertement pour la première fois par le ministre des affaires étrangères. Je me borne à en signaler deux aspects particuliers, qui ne se rattachent qu'indirectement au discours de sir Edward Grey, mais qui intéressent plus particulièrement le Canada.

Le premier, c'est le jour décisif que cet incident projette sur la situation des colonies autonomes, des "nations-sœurs", comme les appellent pompeusement les fabricants d'empire en chambre.

La politique énoncée par sir Edward Grey tend à modifier profondément la situation du monde; elle peut accroître ou diminuer la prospérité économique et la sécurité territoriale des divers pays de l'Empire.

De l'abandon des nations protégées au sacrifice des droits ou des prétentions, justifiées ou non, des colonies, il y a moins loin qu'on pense, surtout si l'on songe que le but serait le même: concilier les puissances rivales.

En ce qui concerne particulièrement le Canada, la nouvelle attitude du gouvernement impérial peut affecter considérablement nos lois d'immigration, nos relations douanières, la sûreté de notre commerce, de nos ports, de nos frontières—sans parler du problème tripartite qui reste toujours pour nous le plus épineux et le plus important: celui des relations de l'Angleterre et des Etats-Unis à cause de la situation particulière du Canada, pays américain, mais possession britannique.

Et cependant, le Canada n'a aucune des "nations-sœurs" de l'Empire ne peut rien faire, rien dire, pour ou contre l'adoption de cette politique.

Ce discours, l'homme d'Etat anglais l'a prononcé dans une obscure bourgade du royaume—le télégraphe ne la nomme même pas; mais il s'adresse au peuple des Iles britanniques et au monde civilisé. Avant de le prononcer, le ministre des affaires étrangères a délibéré avec les ambassadeurs des grandes puissances; ou, tout au moins, il s'est préoccupé de la pensée et de la situation des peuples qu'ils représentent. Les gouvernants des pays les plus infimes s'occupent de cette déclaration du gouvernement britannique et en tiendront compte dans l'orientation de leur politique étrangère. Chaque électeur du Royaume-Uni, le plus humble ouvrier comme le pair du Roi, a lu ce discours; il l'approuve ou le condamne; il ratifiera ou repoussera, par ses suffrages, la politique qu'il énonce. Seuls, dans le monde entier, les Canadiens, les Néo-Zélandais, les Australiens, les Sud-Africains n'ont rien à y voir. Sujets de Sa Majesté britannique, ils subissent les effets de cette politique, sans même pouvoir y répondre, favorablement ou défavorablement, comme peuvent le faire à loisir les Allemands, les Russes, les Français, les Américains, les Chinois, les Belges, les Suisses, les Hollandais. Citoyens des "nations-sœurs de l'empire", ils paient peut-être l'impôt du sang ou de l'argent afin de soutenir cette politique; mais ils n'auront pas, comme les contribuables d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande, le droit d'exprimer par leur vote—l'expression ultime des volontés d'un peuple libre—leur satisfaction ou leur mécontentement.

Peut-on concevoir une situation plus subordonnée?

Sans doute, à plusieurs égards, cette situation offre au Canada des avantages notables; elle lui épargne de lourdes charges et des inconvénients sérieux. Mais elle indique également combien nous sommes loin d'être une nation, et par conséquent combien il est illogique et injuste de vouloir nous faire assumer les responsabilités d'une nation, comme le voulait naguère sir Wilfrid Laurier en créant sa marine. Elle s'appuie à la base toute la théorie des impérialistes-jingos, de ceux qui veulent nous faire partager avec la Grande-Bretagne le fardeau des armements impériaux, sur mer et sur terre, c'est-à-dire nous faire subir les conséquences d'une politique conçue, formulée et pratiquée sans notre consentement, peut-être même à notre détriment, par des hommes publics et un gouvernement qui échappent entièrement à notre contrôle.

L'autre aspect de la question que je veux envisager se rattache à l'organisation navale de la Grande-Bretagne qui fait précisément l'objet du réquisitoire de lord Beresford. Nous y reviendrons demain.

Henri BOURASSA.

BILLET DU SOIR

Ce n'était pas un rêve.

Un mauvais plaisant a lancé dans le monde journalistique cet affreux canard que le chiffre de la fortune de M. Meurling avait été considérablement exagéré, et que la Ville de Montréal, attendant un héritage de quelques cent mille, ne toucherait que \$4,000—et encore!

Cet oncle d'Europe, qui avait poussé la discrétion jusqu'à demeurer inconnu de son vivant, incarnait tout à fait le personnage de roman, tenant l'emploi d'oncle d'Amérique, et inventé pour dénouer agréablement les intrigues les plus enchevêtrées, et aménager une honnête sortie dans les situations dites sans issue. De là à faire de feu M. Meurling un comparse d'opérette ou un humoriste incompris qui se console de la mort en laissant une vaste blague posthume, il n'y avait qu'un coup de crayon.

Quand ils eurent annoncé le dégonflement du bas de laine, les journaux s'amusaient ferme des braves gens qui croient encore à la philanthropie, et Meurling, mort inconnu, fut chansonné et passa simultanément dans les échos de la presse et dans les papiers officiels de l'Hôtel de Ville—la gloire, quoi!

M. Meurling eut laissé dans la petite histoire, en ce siècle où l'on ne sait plus être gai, un grave et agréable profil de pince-sans-rire, s'il avait eu la fantaisie, au moment de mourir pauvre, de jouer au millionnaire et de distribuer les legs avec une générosité d'autant plus large qu'il léguait des châteaux de cartes en Espagne.

Malheureusement, ce plaisir-là nous est refusé. M. Meurling était un homme sérieux, bien que discret, et sa fortune se composait de beaux et authentiques écus. Il faut bien en prendre son parti: le défunt a légué à Montréal la somme de \$175,000.

Ce bonheur vient peut-être à son heure dans les épinards municipaux. Chacun des heureux trente-et-un échevins qui seront élus ce soir aura droit, si l'on fait la proportion à \$5,45.16. Si, étant candidat, il a fait des promesses que l'échevin qu'il est devenu oubliera volontiers, l'électeur souvent se souvient. Alors, grâce à ce supplément inattendu dans les recettes de la Ville, il pourra peut-être tenir une partie de ce qu'il aura promis. Et nous devrions à M. Meurling d'avoir réhabilité la promesse électorale, tant décriée.

Léon LORRAIN.

Sur le Pont
d'Avignon....

Dit M. Jean Prévost:

—M. Lancet, le Berryer de la province...

—Le beurrier, rectifie M. Armand Lavergne.

Si le non ne lui reste pas!

M. Décarie, Jérôme, a parlé en Chambre.

Le sort de la province est assuré.

Dit le "Canada":

—"Comme le défunt a droit à des bénéfices en sa qualité de membre de l'union..."

Tout le monde voudra être de cette union qui confère des bénéfices posthumes.

Voilà maintenant un faussaire nonagénaire.

Mieux vaut tard que jamais, dit le proverbe.

Un apôtre offert à Orléans déclare se nommer Oscar Wild et être Montréalais.

La "Presse" pourra dire que c'est "un citoyen bien connu".

Dit le "Canada" encore:

—"Il se trouve encore des libéraux au Yukon et ils ont sir Wilfrid Laurier."

Le maire Gagnon, de New-York, parlant dans un lycée, disait hier aux jeunes filles: "Soyez aussi jolies que vous pouvez".

Encore un qui veut apprendre à nager aux poissons.

Il paraît que la vente du vin était très sévèrement réglementée à Babylone, l'an 2250 avant Jésus-Christ.

Déjà!

Quand Lomer I est exilé, il s'écrie: "Le gouvernement sait ce qu'il a à faire."

Et il a dit.

Un bill est à l'étude, devant la Législature, interdisant de pratiquer à tout option non diplômé.

Excellente mesure pour ceux qui tiennent à la prunelle de leur oeil.

Un journal américain est poursuivi pour libelle parce qu'il a appelé une compagnie "frust".

Enfin, on reconnaît que le trust est si méfaisant qu'il est devenu une épithète injurieuse.

Gibson portraiturent

(Service particulier)

Ottawa, 1er.—On croit que M. Charles Gibson, le célèbre dessinateur, en ce moment l'hôte du duc de Connaught, fera le portrait du duc, de la duchesse et de la princesse Patricia.

POUR LES INSTITUTRICES

Le secrétaire de la province a déclaré l'autre jour, en réponse à M. Plante, député de Beauharnois, qu'il est encore dans la province treize comités où la moyenne de traitements servis aux institutrices des écoles élémentaires n'atteint pas les \$125. Cette moyenne varie de \$104 à \$122; \$104, \$108, \$110, \$112, \$113, \$116, etc.

La situation générale s'est améliorée, sans doute, depuis dix ou quinze ans, mais cette amélioration dépasse-t-elle l'augmentation correspondante du coût de la vie?

Du reste, tout le monde admet que les traitements sont encore beaucoup trop bas. Sur ce point, la conviction est faite et les raisonnements ne doivent plus tendre qu'à l'action.

Que le gouvernement aide et stimule les commissions scolaires, nous le voulons bien—et c'est son rôle—pourvu qu'on laisse de côté la politique; mais, en définitive, c'est aux pères de famille, aux commissions scolaires qu'incombe le devoir principal.

Nous croyons que, d'une façon générale, les pères de famille se désintéressent trop de ce qui se passe à l'école primaire, la seule que fréquentent la plupart des enfants de la province. Nous voudrions les voir suivre le progrès et la conduite de cette école avec le même soin qu'ils suivent leurs affaires les plus chères: en ont-ils vraiment de plus importante que celle-là?

Relever le traitement des institutrices, c'est une excellente chose et c'est une chose nécessaire; mais ce n'est pas tout, il faut veiller aussi à ce que les institutrices offrent les meilleures garanties de compétence professionnelle.

On se désintéresse trop facilement du choix des maîtres et maîtresses de l'école primaire. Les uns et les autres exercent pourtant sur la formation de l'enfant la plus profonde influence. Cette influence peut être désastreuse si l'instituteur ne connaît pas suffisamment son noble métier, s'il n'a pas l'expérience et l'autorité nécessaires.

L'inspecteur général des écoles catholiques de la province prononçait dimanche, au Monument National, un important discours dont nous avons publié le texte. Il y insistait sur cette nécessité de la formation professionnelle des maîtres. Il faudrait que tous ceux qui disposent de quelque autorité missent l'épaule à la route pour assurer à nos écoles des instituteurs et des institutrices à la fois plus compétents et mieux rétribués.

Autant il peut être utile de combattre certaines prétendues réformes, comme l'uniformité des livres, qui vont contre tout vrai progrès pédagogique, autant il est nécessaire d'appuyer les réformes véritables, celles qui tendent à la réelle amélioration de l'école.

D'ailleurs, le vrai moyen de lutter contre ceux qui veulent, plus ou moins directement, ruiner le caractère traditionnel de notre école, c'est de leur enlever tout prétexte à critique effective, en comblant les lacunes réelles.

Le *Herald* disait un jour que, dans la province de Québec, on tolérât l'inefficacité scolaire par crainte d'affecter des intérêts jugés très considérables.

Nous ne voulons d'inefficacité scolaire ni chez nous ni ailleurs; nous réclamons au contraire l'efficacité la plus grande—par le maintien du caractère traditionnel de nos écoles et par le progrès pédagogique sous toutes ses formes.

Omer HEROUX.

LETRE D'OTTAWA

L'ELECTION DE RENFREW-SUD. — L'ARGUMENT DU "TU QUOQUE". — QUAND L'AURA-T-ON JETE AU RANCART? — LE PASSE DE L'OPPOSITION. — ET LES INTENTIONS DU MINISTRE. — AUTOUR DES DINERS. — LA DIFFERENCE DES DEUX GROUPE.

Ottawa, 31.—"Il faudra, quelque bon jour, que la Chambre passe toute une séance à lire jusqu'à la corde l'argument du "Tu quoque", après cela, nous pourrions raisonner sérieusement," disait, avec justesse, cet après-midi, M. Murphy, l'ancien secrétaire d'Etat du ministre Laurier.

Le "Tu quoque" a joué, de fait, cet après-midi, un rôle considérable dans la discussion; mais il n'est pas encore usé. La gauche reprochait au ministère de ne pas se hâter à ordonner l'élection de Rensfrew-Sud; le gouvernement lui a répondu que, naguère, M. Laurier et ses amis ne se faisaient pas faute d'ajourner indéfiniment la date d'élections partielles. Et M. R. L. Borden a même établi ce fait, en donnant une liste d'élections retardées au-delà des délais ordinaires, par l'administration Laurier. Mais la question reste encore ouverte: quand aurons-nous les élections de Rensfrew-Sud? Quoi que M. Laurier ait fait naguère, ceci ne doit pas encourager le ministère actuel, jadis critique acharné de l'ancien premier ministre, à suivre les mauvais exemples qu'il donnait autrefois.

L'opposition affirme ne pas demander de faveur: "Combattez M. Graham à mort, si cela vous plaît, dit-elle, mais donnez-nous les élections. Nous voulons nous battre, et tout de suite." De son côté, le ministère répond: "Nous ne voulons pas éviter la bataille, mais, nous voulons d'abord que les listes d'électeurs soient complètes." M. Borden indique qu'il renseignera la Chambre à ce sujet, dès cette semaine. Mais on ne croit guère, dans les couloirs, que le ministère ordonne l'élection pour une date rapprochée. Car si l'on attend les nouvelles listes de voteurs, dans Rensfrew-Sud, elles ne seront pas prêtes avant une couple de mois encore. M. Graham, semble-t-il, n'entrera pas au parlement à cette session-ci.

M. Clarke, d'Essex, un avocat libéral, député aux Communes depuis quelques années, et l'un des membres les plus en vue de la gauche, amène la question de cette élection devant la Chambre, dès le début de la séance, cet après-midi, en un discours sarcastique et malicieux. M. Borden, non moins sarcastiquement, lui répond au point; M. Laurier demande la bataille au plus tôt, et quelques autres députés ferraillement quelques minutes à ce sujet; puis la Chambre passe à des résolutions de moindre actualité.

"Voici deux mois que le siège de Rensfrew-Sud est vacant," déclare M. Clarke. "Le ministère a-t-il l'intention de priver plus longtemps les électeurs de Rensfrew d'un représentant au parlement? A-t-il entrepris de les bâillonner pour une période indéfinie? Ceci n'est guère courageux. Quoi qu'en ait dit ces jours-ci, le ministère des douanes, l'administration Laurier se conduisit infiniment mieux que le cabinet Borden le fait aujourd'hui, quand elle ordonna l'élection de M. Borden dans Carleton, au lendemain de 1904. M. Laurier s'est toujours réclamé de Gladstone, dans sa vie politique. Mais il semble bien que l'administration actuelle se modèle sur cet illustre politicien, Machiavel, qui croyait que la fin justifie les moyens, quels qu'ils soient, et qu'il faut tenir dans l'ombre l'adversaire disposé à nous faire des embarras. Tout lui était bon pour disposer d'un ennemi. De même, M. Borden et ses amis paraissent vouloir à tout prix éloigner M. Graham de l'assemblée délibérante."

Pendant quelques minutes, M. Clarke raille MM. Reed et Cochrane, à cause de leur conduite dans cette affaire; puis il affirme que la raison invoquée pour retarder cette élection—l'imperfection des listes de voteurs actuelles—n'en est pas une. "Il y a un mois, que nous demandons des élections, et le ministère ne vient que de découvrir ce prétexte," ajoute-t-il. "En fait, elle n'existe pas. Les listes de voteurs, dans Rensfrew-Sud, sont satisfaisantes, à l'heure actuelle, et le ministère ne peut se retrancher derrière cette raison boiteuse pour bâillonner le comté de Rensfrew-Sud et l'empêcher de se choisir au plus tôt un représentant à cette Chambre."

La gauche applaudit fort ce discours; mais la droite fait tout autant de tapage, quand M. Borden rappelle le passé de l'opposition actuelle, à ce sujet.

"C'est un beau raisonnement absurde que vient de faire là M. Clarke," dit le premier ministre. Et d'abord, le siège de Rensfrew-Sud n'est pas vacant depuis deux mois. M. Low, le député libéral qui a démissionné pour faire place à M. Graham a retiré son indemnité sessionnelle jusqu'au 31 décembre. Cela ne fait donc qu'un mois de vacance. Mais il y a plus: les gens qui nous condamnent, M. Clarke tout le premier, oublient la conduite passée de l'ex-ministère. Où étaient-ils

lors—M. Clarke lui-même, quand l'ancienne administration aujourd'hui indéfiniment la date des élections partielles? M. Laurier est resté député d'Ottawa et de Québec-Est pendant toute une session. Pourquoi n'a-t-il pas démissionné au plus tôt, lui, le pur d'entre les purs? Et n'est-ce pas lui aussi, qui, pendant toute son administration, dans une dizaine d'occasions, n'a plus vu l'heure de donner les élections à qui les réclamait, quand il y avait vacance au parlement? Dans les élections partielles de Beauce, de Saint-Jacques (1901), d'Addington, de l'Islet, il s'est écoulé plus de cent jours—au juste 111 jours—entre le décret du président de la Chambre, ordonnant les élections, et l'émission du bref par le secrétaire de la Couronne."

M. Borden cite ensuite une liste d'élections partielles où il s'écoula un délai encore plus considérable entre l'ordre du président et le bref final: "Saskatchewan, 118 jours; Assiniboine-Ouest, 131 jours; Vancouver, 141 jours; Grey-Nord, 147 jours; London, 157 jours; York-N.B., 160 jours; Simcoe-Nord, 168 jours; Lisgar, 173 jours; Durham-Ouest, 181 jours; Bagot (1898) 216 jours; Huron-Ouest, 241 jours; Hastings-Ouest, 260 jours; Winnipeg, 279 jours; Saint-Jacques (1903) 299 jours." "Il n'y a qu'une seule conclusion à tirer de tout cela, ajoute le premier ministre: c'est que le parti de M. Laurier n'était pas alors aussi prompt à faire les élections partielles qu'il l'est à les demander aujourd'hui. Et je ne sache pas qu'alors M. Clarke ait protesté comme il le fait maintenant. Et puis, si je me rappelle bien, en 1903, alors que M. Graham lui-même était député libéral dans l'Ontario, le ministère qu'il appuyait—et qu'il ne blâma pas en cette occasion—prit 18 mois et 26 jours à ordonner une élection partielle dans Rensfrew-Nord. Ceci nous démontre bien que ces gens-là ignorent la poutre qu'ils ont dans l'oeil, et cherchent la paille chez leur voisin. A tout événement, le ministère actuel étudie la question de Rensfrew-Sud, et donnera sa décision cette semaine."

M. Laurier en a assez de l'argument du "Tu quoque". Il le dit tout franc. Il admet même avoir siégé pendant toute une session, à la fois pour Ottawa et pour Québec-Est, tout comme il le fait, cette année, pour Québec-Est et pour Soulanges, ou des amis précautionneux ont organisé un simulacre de requête en invalidation d'élections, afin de lui permettre de garder les deux mandats pendant quelques mois.

"Mais si j'ai mal fait dans le passé,—et je ne l'admets pas,—pourquoi le ministère actuel se retrancherait-il derrière mon exemple pour agir aussi mal?" demande-t-il. "M. Borden et ses ministres m'ont sévèrement critiqué naguère. Ils ont toujours parlé de nombreuses réformes à entreprendre. Ils n'en ont rien fait depuis qu'ils sont au pouvoir. Je me rappelle même que jadis, M. Borden proposait à cette Chambre, l'adoption d'une mesure fixant les élections partielles à une date strictement établie par la loi. Qu'a-t-il fait, cette fois-ci, de ses principes d'alors?" — "Avez-vous approuvé cette loi?" demande narquoisement le premier ministre conservateur. — "Non, mais j'en ai été bien puni, depuis," répond M. Laurier, "et je ne vois pas pourquoi M. Borden ne reste pas fidèle à ses principes d'alors."

"Ce que je sais bien, c'est que si M. Borden eût suivi son premier mouvement, nous aurions eu l'élection de Rensfrew-Sud il y a déjà quelques jours, et M. Graham serait à la Chambre. Mais M. Borden s'est laissé influencer par de mauvais génies, contre le gré même des électeurs conservateurs de Rensfrew-Sud. Les élections de ce genre, quand un député démissionne pour céder sa place à un de ses chefs non réélu,—se sont toujours faites, sous mon règne, avec promptitude. Je n'ai jamais fermé obstinément le chemin à un adversaire politique. Nous sommes ici pour nous battre; et nous ne demandons pas de faveurs au ministère. Nous ne le prions pas de laisser élire M. Graham à l'unanimité des voix. Non. Nous nous battons. Mais nous voulons le combat au plus tôt, dans l'intérêt même des électeurs de Rensfrew. Qu'on nous donne "fair play". Et que M. Borden suive, lui qui s'en réclame souvent, l'exemple de sir John A. Macdonald. En 1882, quand il s'agit de faire réélire sir Richard Cartwright, un député libéral démissionnaire le 23 novembre, le président de la Chambre ordonna l'élection le 30, le 10 décembre, les brefs étaient prêts, et le 27 de ce mois-là, M. Cartwright était réélu. Nous demandons "fair play" et une élection immédiate."

La discussion se poursuit sur ce ton pendant quelque temps. M. Reed, le ministre des douanes, et qu'on dit être, avec M. Cochrane, le principal adversaire de l'élection de M. Graham, proteste des bonnes intentions du ministère; il déclare que si l'élection est retardée, c'est que les listes actuelles ne valent pas grand-chose,—elles remontent à 1910,—et qu'une foule d'hommes de chanciers sont absents de ce comté-là pour une partie de l'hiver. Il revendique au surplus pour les électeurs libéraux de Rensfrew-Sud le droit de choisir leur représentant, au cours d'une convention, et proteste contre l'imposition qu'on leur aurait faite de la candidature de M. Graham, d'après un compromis non autorisé par la masse des électeurs. "Si vous n'en voulez pas, disait récemment M. Lemieux aux électeurs de Rensfrew, nous allons faire élire M. Graham dans Québec." — "Je crois bien que c'est ce que vous devrez tenter de faire, en fin de compte," conclut M. Reed.

Comme M. Carvell, un opposantiste, disait de l'attitude actuelle de M. Borden, au sujet de cette élection que c'est "une politique pitoyablement étroite", M. Borden conclut le débat en ripostant: "De la part d'un homme comme M. Carvell, cette expression est un compliment tel que je n'en saurais désirer de meilleur." Le ministère fera connaître sa décision à propos de cette élection, d'hui à la fin de la semaine.

Le reste de la journée, les députés discutent différents projets qu'ils soumettent à l'attention du ministère. Ainsi, M. Blain préconise l'installation d'un téléphone dans chaque bureau de poste canadienne. Comme ce projet comporte une dépense d'argent, le président de la Chambre le déclare hors d'ordre. "Seul le ministère, dit-il, a le droit de prendre l'initiative de mesures de ce genre."

Plus heureux, M. Lancaster, qui ambitionnait jadis le ministère des postes, mais est resté simple député, quoique conservateur—tout le monde ne peut devenir ministre,—prêche, sans être interrompu, la nationalisation des télégraphes, des téléphones, des câbles, et des services de messageries canadiens. Il veut que le ministère nomme une commission spéciale chargée de rechercher la praticabilité de ce projet. Au soutien de sa thèse, M. Lancaster prononce un long discours, bourré de chiffres, de statistiques et d'informations intéressantes à qui se préoccupe de nationalisation et d'étatisme. Nous y reviendrons d'un de ces jours; car ce sujet reste à l'étude; le gouvernement et plusieurs députés se proposent de faire connaître leur intention à ce propos, lundi prochain, où l'on reprendra ce débat.

Ce soir, paix profonde. C'est le dernier congé du mercredi. Les députés en profitent. Les couloirs sont déserts. Par contre, il y a quatre ou cinq diners de politiciens, au restaurant des Communes; notons entre autres celui que MM. Ames et Doherty offrent à une vingtaine de députés de Québec, tous conservateurs, entre la poire et le fromage. Tous les dîneurs causeront politique et patronage, tandis que l'orchestre jouera de la musique joyeuse: ce sera le même air pour tout le monde, oppositionalistes comme conservateurs. Et c'est juste. Au fond, la plupart de ces gens désirent la même chose, le pouvoir. Ce qui les différencie, c'est que les uns le tiennent, tandis que les autres le leur envient. Devant un bon dîner, ils oublient presque tout cela, et fraternisent, jusqu'à digestion faite. Ensuite, la bataille reprend.

Georges PELLETIER.

AUX COMMUNES

FORMATION DE COMITES SPECIAUX.

(Service particulier)

Ottawa, 1.—La Chambre a approuvé hier la formation d'une commission spéciale chargée de faire des recherches quant à l'amélioration de notre système de pension pour les vieillards. En font partie: MM. Bradbury, Buchanan, Burham, Carroll, Currie, Godeve, Guthrie, Jameson, Macdonald, (Pictou), Mondou, Verville, et White (ministre des finances).

La Chambre a aussi approuvé la formation d'une commission conjointe du Sénat et des Communes, afin d'étudier les moyens à prendre pour partager la besogne parlementaire entre les deux Chambres, — ce qui abrégierait la durée des sessions — et aussi afin d'é-

tudier le moyen d'empêcher l'adoption, en toute hâte, de législations importantes, aux fins de session.

La Chambre délègue comme ses représentants à cette commission, MM. Aikens, Barnard, Bennett (Simcoe), Clark, Bruce, Clarke, (Essex), Emerson, Kite, Sévigny, et Wilson, (Laval).

Le trophée de
Lord Grey

(Service particulier)

Ottawa, 1.—Jusqu'ici les organisations dont les noms suivent prendront part au prochain concours pour le trophée de Lord Grey: Edmonton Amateur Dramatic Club, London Dramatic Club, Montreal Theatricals, Ronanys Amateur Players, Montréal: Strollers Dramatic Club, Winnipeg: Toronto Operetta Club, Ottawa Players' Club, Strollers Dramatic Club, de McGill, Montréal.

LETTRE DE QUÉBEC

SEANCE EXTRAORDINAIRE A PROPOS DE LA PRISON DE MONTREAL. — L'ORATEUR PERD LA TÊTE, DECIDE EN TOUT SENS, REFUSE LES INSCRIPTIONS AU PROCES-VERBAL. — ENERGIQUE PROTESTATION DE M. TELLIER. — ON SE TRAITE DE MENTEUR. — RAPPELS A L'ORDRE.

Québec, 31. — A voir l'ordre du jour très chargé, mais de matières apparemment peu contentieuses, bien habile eût été celui qui aurait prévu la séance agitée, mouvementée, houleuse, orageuse, et même disgracieuse qui vient de se terminer. Je n'ai rien vu de pareil depuis vingt-cinq ans.

Une heure durant, ministériels et oppositionnistes, se sont mutuellement accusés de faussetés et de mensonges, provoquant tour à tour les décisions les plus étranges et les plus arbitraires, au profit du gouvernement, bien entendu, et sans que l'on puisse dire au juste si le président était victime de sa nervosité, de son imparfaite connaissance des règlements de la Chambre ou de sa partialité.

Il est certain, en tout cas, que le spectacle peu édifiant dont nous venons d'être témoin est la conséquence de l'une ou de l'autre.

Un instant, l'on a cru que l'énergique protestation de M. Tellier, la claire mise au point de M. Bourassa et l'intervention de M. Gouin cherchant à tirer le président et M. Taschereau du pétrin où ils s'enfonçaient tous deux, allaient mettre fin au combat ou au moins l'apaiser quelque peu, mais une nouvelle décision soufflée semble-t-il par le greffier, a tout gâté et même empiré les choses.

Tout cela à propos de la prison de Montréal.

C'est d'abord M. Cousineau qui signale au ministère des Travaux Publics, l'absence de certaines pièces dans le document dont la Chambre a ordonné l'impression l'an dernier. Tout ce qui concerne l'annulation des soumissions pour le deuxième contrat manque, bien que cela se trouvât dans le document déposé l'an dernier. Sans vouloir accuser personne en particulier, il trouve étrange l'omission de pièces aussi compromettantes pour le gouvernement. Ces pièces établissent qu'après avoir demandé des soumissions pour certains travaux, celle de Pauzé et Cie se trouvant plus élevée, elles furent toutes annulées pour en demander d'autres, ce qui permit au gouvernement de favoriser Pauzé, l'ami du premier ministre.

M. Taschereau n'admet ni ne contredit l'omission signalée, et répond que les soumissions furent annulées, parce que dans le temps, l'on ne jugea pas à propos de faire entreprendre tous les travaux couverts par les soumissions, et que les nouvelles soumissions demandées ne touchaient qu'à la moitié de ces travaux. Pressé par M. Bourassa, il admet cependant, que depuis le gouvernement a donné de nouveaux contrats. L'annulation prend donc toutes les formes d'un prétexte, et M. Cousineau s'explique encore moins l'omission des pièces mentionnées. Toute cette partie a été retranchée, dit-il. Là où il y a de la gêne, il n'y a pas de "boudage", ajoute M. Lavergne, qui intervient sérieusement dans le débat. Les pièces disparues constituent un grave scandale, dit-il. Comment se fait-il qu'un document déposé devant la Chambre nous revienne de l'impression incomplète, et que ce qui manque soit précisément ce qui affecte le plus directement le ministère?

M. Taschereau s'agite, et somme le député de Montmagny de lui montrer ce qui est disparu. — Et comment voulez-vous que je vous montre ce qui est disparu? réplique M. Lavergne au milieu des rires. Peud, M. Taschereau se tait pour un instant, pendant que le premier ministre, la tête appuyée sur la main droite, réfléchit sans broncher.

M. Lavergne continue à tancer le gouvernement pour cette omission qui ne peut provenir que de deux causes, de la faute de l'imprimeur ou du département par lequel le document a passé. Il s'en suit plusieurs rappels à l'ordre, sur lesquels on insiste plus ou moins. L'orateur en colloque avec le greffier, décide et ne décide pas. Finalement, M. Taschereau prétend que personne n'a le droit d'insinuer que le document est incomplet. L'opposition régit contre cette prétention. Je n'insinue pas, j'affirme, s'écrie M. Lavergne, que le document est incomplet. — A l'ordre, à l'ordre, crie-on de part et d'autre. M. Gouin ne remue pas. — Or je dis que celui qui affirme cela, dit faux, rétorque M. Taschereau. — Question d'ordre, intervient M. Prévost, et je demande votre décision, dit-il, en s'adressant à l'orateur.

Le greffier court à l'orateur avec qui il discute un instant, puis celui-ci commence à expliquer que M. Taschereau a dit cela, parce que le député de Jacques-Cartier a prétendu qu'il manquait des pièces au dossier. Et on l'entend déclarer qu'il n'est pas permis d'affirmer qu'un document est incomplet.

— Mais dans quel pays sommes-nous, s'écrie M. Tellier, bondissant de son siège, quand un orateur peut nous dire que nous n'avons pas la permission d'affirmer qu'il manque des pièces dans un dossier? Qu'il soit bien compris que nous ne nous soumettrons jamais à une pareille décision. L'opposition applaudit à tout rompre. Le greffier et l'orateur paraissent tout aussi embarrassés l'un que l'autre.

M. Tessier, orateur suppléant, pense que ce serait les dépêcher de suggérer que toute la difficulté vient du député de Montmagny, qui a aggravé l'accusation. On lui répond qu'il parle à côté de la question, et il n'insiste pas.

Alors se lève M. Gouin, qui croit que l'on a mal compris les paroles de l'orateur, qui n'a pas pu nier à un député le droit de constater qu'il manque des pièces dans un dossier. Mais oui, rétorque M. Tellier, c'est cela qu'il vient de décider. — Non, insiste M. Gouin, il n'a pas donné de décision. — Si, il en a donné une demi-douzaine au moins, riposte le chef de l'opposition, et l'intervention du premier ministre n'est qu'une façon de faire des excuses pour l'orateur. — D'autre part, reprend M. Gouin, la forme sous laquelle le député de Montmagny a réitéré l'affirmation, peut avoir fait croire à M. Taschereau qu'on l'accusait d'avoir fait disparaître les pièces qui peuvent manquer. Mais je comprends que M. Lavergne attribue cette omission à deux causes dont l'une serait la faute de l'imprimeur et l'autre, la faute du gouvernement. Est-ce bien cela? demande-t-il au député de Montmagny. — Pas tout à fait, répond celui. Je n'insinue pas j'affirme que les pièces sont disparues.

— Et M. Taschereau réplique que celui qui dit cela dit faux, ajoute M. Prévost. Nous voulons savoir si ce langage est parlementaire.

M. Taschereau se lève pour parler de nouveau. — A l'ordre, à l'ordre, répond l'opposition en chœur; vous avez déjà parlé.

M. Bourassa explique qu'il y a deux questions bien distinctes à décider: premièrement s'il est impérial de dire qu'il manque des pièces dans un dossier et deuxièmement s'il est permis d'autre part d'accuser un député de mensonge.

M. Taschereau se lève de nouveau et bredouille quelques mots incompréhensibles au milieu des rappels à l'ordre de l'opposition. La première question disparaît dans le brouhaha de la mêlée. M. Prévost insiste pour avoir la décision de l'orateur sur les paroles de M. Taschereau: "celui qui dit cela, dit faux." Il demande que ces paroles soient d'abord inscrites au procès-verbal. L'orateur hésite, regarde du côté du gouvernement, se consulte avec le greffier, refuse l'inscription au procès-verbal, et donne la parole à M. Taschereau.

M. Lavergne proteste et réclame la parole pour lui, puisque c'est lui qui parlait lorsque la question d'ordre a été soulevée. M. Taschereau insiste et a l'air de vouloir s'expliquer. L'orateur opine dans ce sens. M. Gouin s'en mêle. On s'objecte parce qu'il a déjà parlé une fois sur la question. L'orateur décide que le premier ministre n'a pas parlé, parce qu'il l'affirme. On lui rit au nez. — Et pourquoi donc êtes-vous là, si vous ne savez pas ce qui se passe? M. Gouin fait signe que le droit de parole est à M. Lavergne. — Alors, je donne la parole à celui qui l'avait.

"Je n'ai pas parlé, moi non plus, puisque je l'affirme", commence narquoisement le député de Montmagny. Puis s'autorisant de la décision que vient de rendre tacitement l'orateur, au sujet des paroles de M. Taschereau, il dit: "Le ministre des Travaux Publics déclare qu'il est faux que ce document soit incomplet. Eh bien, moi, je dis qu'il l'est. A l'ordre, crie le parti ministériel, et faites inscrire cela au procès-verbal, ajoute le député de Montmagny. Continuant un instant, M. Taschereau riposte que ça ne vaut pas la peine, mais la rage l'emporte, il rétorque que M. Lavergne a menti lui aussi. Eh bien moi, j'ai une réputation à conserver, riposte froidement Lavergne, c'est la différence entre nous deux, et je demande l'inscription de vos paroles au procès-verbal. L'orateur se consulte de nouveau avec le greffier.

VINS et LIQUEURS de CHOIX

Exigez les marques suivantes de votre fournisseur
LIQUEURS FINES. — P. Garnier, Enghein les Bains.
CLAIRES ET SAUTERNES. — A. Delor & Cie, Bordeaux.
VIN DE BOURGOGNE. — O. Delor & Cie, Bordeaux.
VIN SHERRY. — Favorito, Dietz Hermanos, Jerez.
VIN DE PORT. — Bragana et Minerva.
CHAMPAGNE. — Martini, Epervier.

LAPORTE, MARTIN & CIE, LIMITEE, Agents. — MONTREAL

fière, et refuse l'inscription. — Pourquoi? demande M. Prévost. Nouvelle consultation de l'orateur et du greffier. L'orateur prétend qu'il faut d'abord décider si les paroles sont parlementaires ou non. Et le moyen de le savoir, insiste M. Prévost, c'est de les prendre par écrit. L'orateur ne veut pas.

Alors, dit M. Prévost, je fais motion par écrit que les paroles de M. Taschereau soient inscrites au procès-verbal. L'orateur, de plus en plus embarrassé, ne sait que faire et suggère que c'est à la Chambre de décider. M. Taschereau saute sur la suggestion. Les fidèles sont appelés, et par un vote de 14 à 41, baissant la majorité du gouvernement à 27, refusent l'inscription. Dernier incident typique de la mentalité qui domine aujourd'hui à la Chambre: en posant la question, l'orateur n'attend même pas que la Chambre réponde: Dans mon opinion les non l'emportent, dit-il. — Et personne n'a parlé, commente ironiquement M. Tellier.

— Me donnez-vous la permission de continuer maintenant, M. l'orateur? interroge Lavergne, qui pendant dix minutes cingle délicatement le président et vigoureusement les ministres. D'une façon ou de l'autre, dit-il, ce document est incomplet, et c'est vous qui en êtes responsables et si c'est l'orateur, comme on l'insinue, en disant que ces documents une fois produits ici, restent sous la garde de la Chambre, je ne doute pas qu'un officier qui possède à un si haut degré l'esprit de justice, s'efforce de voir à réparer le scandale.

Les députés quittent la Chambre, presque aussitôt, commentant vivement ce qui vient de se passer. M. Gouin, pour un, paraît de fort mauvaise humeur.

Avant cela un court débat sur une motion du député de Terrebonne avait déjà quelque peu échauffé les esprits.

M. Prévost s'était plaint que les officiers du gouvernement dans son comté poussaient le zèle un peu loin en matière de perquisitions concernant la loi des licences, pénétrant ici et là, souvent sans le moindre prétexte, tandis qu'ailleurs des coupables jouissaient de l'impunité. M. Tellier avait ajouté qu'à sa connaissance personnelle, on faisait la même chose dans d'autres districts pendant que certaines plaintes dans Richelieu, par exemple, restaient sans effet, et depuis longtemps, sous prétexte que l'avocat du revenu était malade. Et tous deux s'accordaient pour dire que le gouvernement ne devait employer que des gens respectables pour faire respecter la loi. M. Cousineau ajoutait qu'en 1908, un gros libéral de Montréal distribuait des flacons de gin dans Laval, le jour de la votation sans être inquiété et qu'à Montréal c'était un secret de polichinelle, que les hôteliers mal pris savaient à quel bureau légal bien connu de M. Gouin, s'adresser pour obtenir protection. Feignant de trouver dans les paroles de M. Cousineau une insulte pour les électeurs de Laval, M. Lavergne s'empressa de sauter la barrière pour mettre les pieds dans les plats et restait un peu embêté devant cette question de MM. Cousineau et Lafontaine: S'il n'y a pas eu de corruption chez vous, pourquoi donc avez-vous été obligé de démissionner? Il essayait de s'en tirer en accusant M. Lafontaine d'avoir tenu des comités de nuit durant lesquels il ne distribuait pas des chapelles. Et M. Prévost de l'accueillir immédiatement dans un coin, en demandant à l'orateur sa décision sur de telles paroles, comportant une accusation de corruption. M. Lavergne retrahait aussitôt, en donnant une explication qui dispensait l'orateur d'intervenir. Et je n'avais pas l'intention de prendre part à ce débat. — A quoi Lavergne répliquait: Vous auriez bien dû suivre votre intention.

Il va pourtant falloir que le gouvernement prenne une décision au sujet de l'affaire Kelly. Ce soir, M. Prévost a bloqué toute la procédure que M. Gouin voulait suivre parce que le premier ministre sautait par-dessus l'avis de motion du député de Terrebonne, demandant la production de toutes les pièces telles que déposées devant la commission d'enquête. Inutile de vouloir retarder indéfiniment, a déclaré le député de Terrebonne: le chat va sortir du sac, ou je ne m'appelle pas Prévost.

Sur quoi le gouvernement fait un pas en déclarant qu'il n'a pas d'objection à la production de copies. Mais ce que M. Prévost veut, ce sont les originaux ou les copies, suivant le cas, les pièces telles que produites à l'enquête, afin que la Chambre se renseigne parfaitement. L'affaire est remise à demain.

Jean DUMONT.

Routine de la Chambre

LOIS DEPOSEES

Québec 31 janv.
— Loi amendement la charte de la cité de Sorel.
— Loi amendement la charte du club Junior de Montréal.
— Loi amendement la charte de la ville de Joliette.

Production de documents ordonnée: Documents relatifs au lot 12, du premier rang Gradison, dans le comté de Terrebonne.

— Copie de tous billets de location du lot No 3, du 7ème rang Kilkenny, comté de Montréal, et de la moitié nord-ouest du lot No 3, même rang, même canton.

— Documents relatifs à des plaintes aux causes du percepteur du revenu, contre toute personne, pour vente de boissons sans licence, dans le district de Terrebonne.

— Documents en rapport avec la construction de la nouvelle prison de Montréal, depuis le 1er décembre 1910, jusqu'à cette date.

— Documents et correspondance concernant la location de la rivière Moïse et de ses droits de pêche.

— Dossier dans une enquête tenue en cour de police en 1911, dans une cause de Robitaille vs Louis Letourneau.

— Dossier dans une cause No 1335 de la Cour supérieure, district de Québec, Letourneau vs Dion.

— Etat détaillé de la somme de \$8,000, payée à Hubert Moisan mentionnée à la page 608 des comptes publics de 1911.

— Comptes, factures, reçus de la Compagnie Vague pour l'impression des livres: Le Potager, La Bonne Ménagère, et un exemplaire de chacun.

— Correspondance se rattachant à la construction d'un pont en fer sur la rivière Ouareau, dans la paroisse de St-Paul, comté de Joliette.

— Correspondance se rattachant à la construction d'un pont en fer sur la rivière l'Assomption, dans la paroisse de St-Paul, comté de Joliette.

— Correspondance se rattachant à la construction d'un pont en fer sur le ruisseau St-Pierre, dans la paroisse de St-Paul, comté de Joliette.

— Etat détaillé de l'item de \$28,000 paraissant à la page 602 des comptes publics de 1911 payé à Charles Lacroix.

— Comptes, factures, reçus de Victor Lafrance, relieur, pour l'exercice 1911.

— Etat détaillé de l'item "dépenses diverses" \$692.10 paraissant à la page 608 des comptes publics de 1911, avec les pièces justificatives.

— Comptes, factures, reçus de J. A. Langlais, fils & Cie pour l'exercice 1911.

— Etat détaillé des dépenses de la Commission des chemins à barrières, créés par la loi 3 Ed. VII chap. 9 avec les pièces justificatives.

INTERPELLATION
M. Langlois (Montréal). — 1o. Combien d'élèves fréquentent actuellement l'école des Hautes Etudes Commerciales? 2o. Combien sont titulaires de bourses? 3o. Combien fréquentant la même école l'an dernier y étaient assis titulaires de bourses?

Réponse par l'hon. Jérémie Décarie. — 1o. 37. 2o. 33. 3o. 27.

M. Langlois (Montréal). — Est-ce l'intention du gouvernement de donner à la classe agricole et à la classe ouvrière des représentants dans le conseil de l'Instruction Publique?

Réponse par l'hon. Jérémie Décarie. — C'est l'intention du gouvernement de voir à ce que toutes les classes de la société soient représentées au Conseil de l'Instruction Publique.

M. Bernard. — 1o. Le gouvernement a-t-il reçu des demandes de subvention pour aider à la construction d'un collège à Granby, dans le comté de Shefford?

2o. Par qui ces demandes ont-elles été faites?

3o. Le gouvernement a-t-il l'intention de faire droit à ces demandes?

Au Sénat

LE SÉNAT SE FORME EN COMITÉ GÉNÉRAL

Le Sénat se forme en comité général sur le bill concernant le ministère des Affaires Étrangères. Sir Richard Cartwright suggère de mettre dans le bill un article autorisant le gouvernement à transférer certaines branches qui relèvent du premier ministre dans un autre ministère, étant donné que le premier ministre a assez à faire sans cela.

Le sénateur Loughheed promet d'attirer l'attention des membres du cabinet sur cette question.

Les sénateurs Power et Poirier expriment l'opinion que cette branche de service public devrait être laissée sous le contrôle immédiat du premier ministre.

Le bill amendement la loi des commissaires Châteaufort, Belleau et Letellier. Le sénateur Choquette se déclare enchanté, et ajoute que ce sont d'excellents commissaires.

Le Sénat est ajourné à jeudi après-midi.

Feu l'honorable B. F. Pearson

LE PROPRIÉTAIRE DU "HALIFAX CHRONICLE", MEURT HIER SOIR APRÈS DEUX MOIS DE MALADIE.

Halifax, 1er février. — L'hon. B. F. Pearson, est décédé à 9 heures 30 hier soir, à sa résidence. Depuis deux mois, M. Pearson était dangereusement malade.

M. Pearson était le propriétaire du "Halifax Chronicle", mais il était mieux connu comme industriel, financier et citoyen aimé de l'esprit de civisme. S'il avait vécu jusqu'en avril, il aurait atteint l'âge de cinquante-sept ans. Il naquit à Colchester. Il était le fils de F. M. Pearson, qui fut élu deux fois membre de la Chambre de Commerce et petit-fils du colonel Pearson, un loyaliste de la Caroline du Sud.

B. F. Pearson entra dans la politique provinciale en 1901 comme député de Colchester et lors de sa défaite l'an dernier, était un membre du gouvernement provincial.

Il fut un grand promoteur de compagnies financières. Il organisa la Dominion Coal Company, la Dominion Steel Company et plusieurs autres opérations.

Le défunt laisse quatre enfants, un fils et trois filles.

Caprice de millionnaire

New-York, 31. — John D. Rockefeller vient de payer \$250,000 pour une maison située à côté de sa résidence, dans la 54ème rue, afin d'empêcher l'ouverture d'un magasin à cet endroit.

Le jury le condamne quand même

JAMES McDERMOTT EST TENU RESPONSABLE DE LA MORT DE CHARLES MULDOON, MALGRÉ QUE SA SOEUR AIT AVOUÉ ÊTRE L'AUTEUR PRINCIPAL DE LA TRAGÉDIE. — UN SACRIFICE INUTILE.

New-York, 1. — James McDermott a été déclaré coupable par le jury, sur une accusation de meurtre, en dépit de la déclaration faite par sa sœur, Madame Thérèse Martin, que c'était elle-même qui avait tué Charles Muldoon dans une chambre d'une buvette. La confession de cette femme a été faite après promesse d'immunité; cependant, le juge recommanda aux jurés, pour apprécier le témoignage, de considérer que cette femme avait fait de fausses déclarations au coroner et qu'elle avait participé dans une querelle de buvette.

Les jurés informèrent la cour qu'ils avaient bien compris les efforts faits par Madame Martin pour essayer d'établir la conviction que c'était elle, et non son frère, qui avait commis le crime; et, tandis qu'ils admirèrent son essai d'un grand sacrifice, sa confession ne peut être admise. Cependant, ils recommandèrent McDermott à la clémence de la cour, du fait qu'au moment du meurtre, le prisonnier, sous l'influence de la boisson et qu'il était alors convaincu que Muldoon avait trompé sa sœur.

Madame Martin et une autre sœur du prisonnier étaient dans le couloir, quand le verdict fut rendu. Elles devinrent alors très nerveuses et s'écrièrent: "Il n'est pas coupable; il n'est pas coupable!"

L'accusé a été renvoyé en prison jusqu'à lundi, alors que la sentence sera prononcée.

La pénalité du "manslaughter" au premier degré est de vingt ans d'emprisonnement aux travaux forcés. Mais, à cause des bons antécédents de l'accusé, on croit qu'il bénéficiera d'une sentence moins sévère.

Dans le Monde Ouvrier

GREVE EN AUSTRALIE

Sydney, 31. — Il a été déclaré une grève générale de toutes les unions dans Braine pour appuyer les demandes des employés du tramway. Ceux-ci se sont mis en grève parce que la compagnie leur a refusé la permission de porter la cocarde de l'union.

DEVANT LE GRAND JURY.

Frank Morrison, secrétaire de la Fédération américaine du travail, doit rendre témoignage devant le grand jury d'état dans l'affaire des McNamara. Morrison sera interrogé sur l'emploi des \$225,000, fournies par les unions pour la défense des deux dynamitards.

Après avoir examiné les livres de l'Union Internationale des Charpentiers en fer, dont J. J. McNamara était le trésorier, le grand jury désire avoir des éclaircissements quant à certaines sommes reçues et dont on ne connaît pas l'emploi.

San Francisco, 31. — On dit ici que la confession d'un des accusés de la suite d'une condamnation de l'attentat de Franklin, qui était, paraît-il, à son emploi.

Franklin, accusé d'avoir voulu achever l'un des jurés, avait fait des aveux impliquant l'avocat Darrow. Le procès de ce dernier commence demain à Indianapolis.

CONVOCACTION

Le local 667 des barbiers, fondé depuis une couple de mois, est aujourd'hui régulièrement organisé et fonctionne bien.

Dimanche prochain, le 4 février, à 2 heures précises à la salle Dufferin, rue Vinet aura lieu l'assemblée du local 667 des ouvriers barbiers de la partie ouest.

Tous ceux qui désirent faire partie de ce local sont cordialement invités à assister à cette assemblée.

F. E. SCULLION, Sec.

COMMUNIQUE.

Montréal, 31 janvier, 1912. Monsieur le Chroniqueur Ouvrier,

Je vous serais très obligé de vouloir bien s'il est possible faire paraître de main, la note suivante dans votre chronique ouvrière:

LES INGENIEURS SE SOUVIENNENT

NENT

Le 29 mars 1910, un projet amendement le règlement 145 sur les chaudières à vapeur a été déposé au Comité de Législation de la cité de Montréal, depuis ce temps, ce projet, d'un intérêt vital, pour tous les ingénieurs, est malgré les efforts tentés pour l'en faire sortir, demeuré enseveli dans les papiers des municipalités. Il n'y restera pas toujours, les ingénieurs sauront l'en extirper, ils se souviennent et l'Union Canadienne indépendante des Ingénieurs Stationnaires de Montréal, compte qu'en ce jour d'élections tout ingénieur fera son devoir.

Par ordre,
JULIEN CHAMPEAUX,
Secrétaire.

LA MONTREAL ROLLING MILLS.

Les employés de la Montreal Rolling Mills qui sont en grève depuis une semaine ont écrit aujourd'hui au Premier Ministre du Canada lui demandant de fixer un jour pour que leur comité expose au gouvernement les griefs dont ils ont à se plaindre.

COMPENSATION.

L'Union des peintres a reçu la lettre suivante au sujet d'une réclamation de bénévoles mortuaires.

Montréal, 27 janvier, 1912.

Je reconnais avoir reçu de la Fraternité des Peintres et Décorateurs-tapisiers d'Amérique, la somme de \$200 pour bénéfices mortuaires pour la mort de mon mari, Adolphe Champoux. Ce chèque m'ayant été remis par M. Armand Robert, trésorier du local 349 des peintres. Ce reçu comprend la somme totale des réclamations avec l'union des peintres.

Madame ALMA CHAMPOUX,
Témoine: E. DESJARDINS.

VENTE DE PRELARTS A BON MARCHE

500 grands coupons de pré-larts en rouleau 2 verges de large, à 19c, occasion splendide. Au grand magasin à rayons VIAO coin Ste-Catherine et Dufferin.

PETITES ANNONCES

SITUATIONS VACANTES

ASSOCIE

On demande un ASSOCIE EN COM-MANDE pour entreprise payante à courte échéance ayant un capital de \$2,000. S'adresser au Casier 49 "Le Devoir".

HOMME DEMANDE

On demande un homme d'expérience et recommandé pour prendre charge de la comptabilité et la correspondance d'un bureau d'agent de courtage. Emplacement de 8 à 7 heures p.m., le samedi, de 2 à 9 heures p.m. Ecrire au Casier 45 "Le Devoir".

PHARMACIEN

On demande un pharmacien, commis certifié ou élève d'expérience avec bonnes références, bonne position et bon salaire pour jeune homme compétent, aussi jeune élève sans expérience. S'adresser Pharmacie Lecours et Lacroix, coin Saint-Denis et Sainte-Catherine.

À LOUER

A LOUER

Magnifique flat, situé rue Saint-Hubert, à 2 minutes de l'église des Pères du St-Sacrement, 30 pieds de large, 8 pièces. S'adresser à 1264 rue Saint-Hubert.

CHAMBRE A LOUER

Saint-Jacques, No 70. En face des bureaux du "Devoir". Chambre de deux pièces, \$5.00 par mois ou \$1.50 par semaine. 26-3

A VENDRE

A VENDRE

Magnifique propriété, 343 Chemin Sainte-Catherine, Outremont. Superficie du terrain: 18,000 pieds; frontage, 120 pieds; vergers: poiriers, pruniers, pommiers, vignes, etc. Maison de pierre solide; système de chauffage, gaz, électricité, b. et w. c. Possession incontestée. Pour tout renseignement s'adresser aux Soeurs de l'Immaculée Conception, 314 Chemin Sainte-Catherine, Outremont.

Épicerie à vendre à Ste-Cunégonde

Coin Vinet et Workman, faisant de bonnes affaires, avec un stock et roulant de première classe. Régistre Nationale. Balance électrique Toledo, compteur à viande Dayco, four, grand magasin avec grande cave de six pieds, grande cour, écuries, belles sèches, 2 back stores. Cette épicerie située dans un beau centre à vendre pour cause de santé. E. H. Montpetit, 277 Workman.

LAMPE A ARC

Une magnifique lampe à arc de première classe. A coûté \$55.00, vendra pour \$25.00. S'adresser au "Devoir", 71A rue St-Jacques.

MEUBLES

Durant ce mois, nous vendons nos meubles, tapis, papiers, 20 p.c. meilleur marché qu'ailleurs. Venez nous voir avant d'acheter. Richer, Parfumerie Co., 513 Rachel Est, près Parc Lafontaine.

C. E. L. DESAULNIERS & FILS

71A rue Saint-Jacques
Bureau: 9 heures à midi

\$9,300 — St-Dominique, entre Mont-Royal et Villeneuve, huit flats, loués environ \$1,000.
\$6,300 — Sanguinet près Sherbrooke, 3 beaux flats.
\$4,700 — Hôtel de Ville, près Dorchester.
\$3,500 — St-André, près Mont-Royal, 2 flats, Comptant, \$1,000.
\$7,500 — Expanside, près Villeneuve, 3 flats, Comptant, \$1,500.
\$6,450 — Boyer, près Mont-Royal, six flats, loués \$720.

AMELIORER NOS HOTELS DE CAMPAGNE

Tel est le but d'une résolution adoptée hier par le Conseil de la Chambre de Commerce du District de Montréal

TEXTE DE LA RESOLUTION

Le Conseil de la Chambre de Commerce avait hier après-midi sa réunion hebdomadaire au lieu ordinaire.

M. F. C. Larivière, président. Etaient aussi présents: MM. A. Chape, V. P.; W. U. Boivin, secrétaire; Geo. Gonthier, trésorier; La. Jos. Lorranger, Hon. Alph. Desjardins, Joseph Fortier, Adolphe Fortier, A. H. Hardy, Ludger Gravel, J. T. Armand, J. C. G. Constant, A. N. T. Chamberland, A. Ghyssens.

Après la lecture des minutes le secrétaire fit part des lettres reçues. Plusieurs viennent de candidats mis en nomination pour le poste de conseiller. Ces messieurs refusent sous prétexte qu'ils n'auront pas le temps de remplir convenablement leur besogne.

On a adopté sans discussion, le rapport suivant du comité de législation concernant les actions "Qui Tam":

Votre comité, ayant pris connaissance des plaintes que l'on formule contre l'abus des actions "qui tam", recommande la législation:

ATTENDU que les actions "qui tam" ou les actions populaires pour le recouvrement des dettes, sont devenues, dans le district de Montréal, un abus public, en tant que ces actions sont instituées par des particuliers, non dans le but de faire observer la loi, mais seulement pour faire du pécule, et

ATTENDU QUE la Chambre ne reçoit aucun revenu de ces actions quand elles sont instituées comme présentement par des particuliers, en tant que ces actions sont devenues un moyen de spéculation pour le pécule;

RESOLU que, réitérant une résolution qu'elle a passée le 22 février 1911, la Chambre de Commerce prie le nouveau l'hon. Procureur Général de la province de Québec d'amender la loi à la présente session de la Législature de la province, de façon à empêcher l'institution de ces actions autrement que par l'intermédiaire de l'officier public de la Couronne, et de plus, à donner aux parties en défaut, un avis comportant un délai raisonnable pour lui permettre de se conformer à la loi.

Le secrétaire donna ensuite lecture de la résolution suivante qui fut adoptée sans avoir provoqué au préalable quelque discussion.

A l'occasion des plaintes portées à notre Chambre par une classe nombreuse de voyageurs sur la tenue rien moins que satisfaisante d'un trop grand nombre d'hôtels de campagne dans la province de Québec, votre comité a reçu instruction d'en étudier les causes et de rechercher quelles mesures pourraient y apporter remède.

Votre comité, après enquête, a fait le rapport soumis à l'assemblée de la Chambre tenue le 22 novembre 1911, lequel, après considération sérieuse, fut adopté. Il fut le plus ordonné que ce rapport serait soumis aux Chambres-Sœurs pour obtenir leur avis et dans le cas d'approbation, solliciter leur concours.

De la nature des objections soulevées par quelques-unes de ces Chambres et des réclamations publiées par certaines personnes au nom de la tempérance, il appert que la démarche de notre Chambre a donné lieu à des protestations hostiles et à des malentendus; que les uns y ont trouvé une atteinte portée à l'autonomie des conseils municipaux; d'autres l'ont considéré comme un moyen de gêner le commerce de l'industrie.

L'attention de la Chambre ayant été appelée sur cette interprétation donnée à sa résolution, a jugé utile de fournir une explication plus ample de son attitude, et, en conséquence, chargé le comité de législation d'en expliquer la teneur et le but.

Votre comité s'est donc réuni de nouveau; il a recueilli des informations additionnelles sur le fonctionnement de la loi des licences dans la campagne, entendu de nouvelles plaintes et vérifié leur bien-fondé, et il a le regret de déclarer que les exigences de la loi ne sont pas remplies en nombre de municipalités, que le public voyageur ne reçoit pas, dans les hôtels licenciés, le traitement auquel il a droit, que les chambres sont mal tenues, la table est négligée, l'attention à peu près exclusive de l'hôtelier se concentrant sur la buvette et les profits faciles qu'il peut en retirer, qu'en dépit des plaintes portées contre la tenue de ces hôtels devant les conseils municipaux, rien n'est fait pour satisfaire aux réclamations du public; que d'année en année, les licences leur sont renouvelées avec la même facilité qu'aucun effort sérieux n'est fait pour améliorer leur situation.

Que, dans de nombreux cas, les membres des conseils municipaux ne savent pas se soustraire aux influences que les détenteurs de licences mettent trop souvent en jeu pour paralyser leur action.

Que, par contre, les hôteliers partiellement qualifiés, à la suite de divisions locales, politiques, municipales ou de simples rivalités, se sont vu dépourvus de simples licences au bénéfice d'hommes incompétents qui avaient su s'emparer du vote de la majorité; de l'excuse invoquée par certains d'eux pour ne pas apporter à leur établissement les améliorations nécessaires pour l'accomplissement du public.

Votre comité, en fait de la résolution, croit que l'intervention des autorités, en ce qui regarde le confort des voyageurs, dans les hôtels, est aussi urgente que son intervention dans le bon entretien des chemins que personne n'a encore songé à considérer comme un danger porté à l'autonomie des municipalités.

C'est ici que se produit l'amendement: "Votre comité persiste à recommander que, tout en réservant aux conseils le droit de décider du maintien ou du refus de toutes licences dans les limites de leur municipalité, votre comité, tout en respectant le droit qu'ont les conseils municipaux de donner des licences et d'en retrancher, d'en fixer le nombre dans les limites de leur juridiction, persiste à recommander que le nom du porteur

Nos pompiers se réunissent hier soir

L'ASSOCIATION DE BIENFAISANCE DE CES BRAVES TIENDRONT SON ASSEMBLEE ANNUELLE ET FAIT L'ELECTION DE SES OFFICIERS.

L'assemblée annuelle de l'Association de Bienfaisance des Pompiers a eu lieu hier soir aux quartiers généraux de la brigade des rues Craig et Chenneville. Le rapport financier suivant a été soumis à l'assemblée:

Recettes de l'Association de Bienfaisance des Pompiers, 1911. Grand total \$ 91,641.19

Dépense de l'Association de Bienfaisance des Pompiers, 1911. Grand total \$ 103,187.10

RECAPITULATION

Dépenses: 1911. Grand total \$ 103,187.10

Recettes: 1911. Grand total \$ 91,641.19

Diminution pour l'année 1911: \$ 11,545.91

Converti par emprunt de la Banque d'Esperance de la Cité et du District: 11,000.00

Diminution: 545.91

Les nominations suivantes ont été faites:

Président, chef Tremblay.

1er vice-président, chef Mann.

2e vice-président, capt. H. Charbonneau.

Secrétaire, M. D'Amour.

Trésorier, capt. B. Brousseau.

Asst.-secrétaire, Art. Beaulieu.

Poste 1, H. Pilon; poste 2, M. Beaudry; poste 3, H. Ribier; poste 4, C. LaPère; poste 5, H. Dupuis; poste 6, J. Drolet; poste 7, capt. Messier; poste 8, C. Gauthier; poste 9, capt. Enlow; poste 10, Art. Beaulieu; poste 11, C. Michaud; poste 12, A. Gravel; poste 13, capt. E. G. Charbonneau; poste 14, lieutenant Laurier; poste 15, lieutenant Reilly; poste 16, E. Ste-Marie; poste 17, J. B. Roy; poste 18, capt. E. Brousseau; poste 19, T. Desrochers; poste 20, L. Godbout; poste 21, A. Gordon; poste 22, A. Chartier; poste 23, lieutenant Thériault; poste 24, E. Albert; poste 25, J. Delage; poste 26, capt. Asselin; poste 27, E. DeMontigny; poste 28, capt. Taylor; poste 29, lieutenant Desjardins; poste 30, capt. Charbonneau; poste 31, J. Jos. Fournier; poste 32, A. Perreault; poste 33, lieutenant Poirier; poste 34, capt. Oumet; poste 35, A. Gingras; poste 36, capt. Conin.

LES INGENIEURS SE PLAIGNENT QU'ILS NE PEUVENT OBTENIR DES RENSEIGNEMENTS DE DEUX COMPAGNIES.

La commission des services électriques a écrit hier aux commissaires qu'elle ne peut pas obtenir certains renseignements de la Canadian Light and Power Company et de la Compagnie des Tramways. Elle demande que la Ville force ces deux compagnies à répondre. Il s'agit des conduits souterrains de la rue Atwater, que l'avenue Atwater à la rue Papineau.

Le chef Tremblay demande 400 paires de bottes pour les pompiers. Ceux-ci, dit-il, se plaignent qu'ils sortent si fréquemment qu'ils sont obligés de porter presque continuellement des bottes sales. Les commissaires discuteront la question.

M. Ephrem F. Vaquet a été nommé sous-mécanicien de l'aiguade.

UN PRET AUX REPUBLICAINS

Shanghai, 1. M. Le cabinet républicain a signé hier un contrat avec des financiers japonais qui fournissent le capital pour les métallurgies du Hang Yang. Les conditions de cet arrangement sont: que la Compagnie ainsi constituée fera plus tard un prêt de 5,000,000 de taels (\$3,500,000) au gouvernement de Nankin.

La guerre au trust de l'acier

CARNEGIE ET ROCKEFELLER SE DEFENDENT DE LEUR MIEUX.

Trenton, N.J., 1. — La United States Steel Corporation oppose le plus formel démenti aux accusations portées contre elle et présentera aujourd'hui devant la cour sa réponse à la demande de dissolution.

Andrew Carnegie et les deux John D. Rockefeller ont fait connaître leur part de responsabilité dans cette affaire. Les Rockefeller ont déclaré qu'ils n'ont pris aucune part active dans la formation du Steel Corporation.

Carnegie affirme qu'il n'a rien eu à faire non plus avec l'organisation de ce trust. Il admet cependant avoir vendu la Carnegie Steel Company à la Corporation.

Il y a en tout 56 intéressés dans cette affaire du Steel qui feront toutes leurs déclarations devant la cour, le gouvernement aura ensuite 30 jours pour répondre à la défense.

Après ces formalités remplies, un commissaire sera nommé pour recueillir les témoignages et la cour jugera ensuite de la cause au mérite.

LE JUGE LEMIEUX PARLERA A TORONTO.

Québec, 1. — L'hon. juge Lemieux, président de la Ligue anti-alcoolique ira faire une conférence sur la loi des licences de Québec, le 15 février prochain au Massey Hall de Toronto.

IL PERD SA LICENCE

Québec, 1. — M. Alphonse Roy, hôtelier de la rue St-Augustin s'est vu enlever sa licence par les commissaires de licences. C'est le seul des quarante-huit hôteliers obligés de produire de nouveaux certificats qu'il n'a pas rempli les conditions requises. Avec la suppression des deux licences déréetées la semaine dernière par la commission, ceci diminue de trois le nombre des licences à Québec. Les quarante-cinq autres restaurateurs ont fait confirmer leurs certificats.

Le greffier de la commission continue à recevoir des requêtes en opposition à ces licences.

LE "MONTCAIM"

Québec, 1. — Le secrétaire de la Chambre de Commerce de Québec a reçu hier un télégramme de l'hon. L. P. Pelletier l'informant qu'il est décidé que le "Montcaim" fera un voyage au Sept-Îles le 10 ou vers le 8 février. Si la chose est possible, il se rendra même jusqu'à Anticosti.

La grève échoue en Portugal

(Service particulier)

Lisbonne, 1. — Après une nuit d'émotion, au cours de laquelle plusieurs personnes ont été blessées, la police de Lisbonne a pu prendre le contrôle de la situation.

Les troupes appelées à la rescousse ont été renvoyées dans leurs quartiers sauf quelques piquets qui patrouillent autour des quartiers des grévistes.

Les autorités assurent que le mouvement tenté pour organiser une grève générale a complètement échoué.

Electeurs du Quartier Laurier

VOUS DEVEZ votre VOTE AU

CANDIDAT TURCOT

Parce que c'est lui qui a fait le Quartier Laurier ce qu'il est Aujourd'hui.

On a signé hier le décret d'abdication

YUANG SHI KAI SERA PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE ET AURA COMME ASSISTANT LE DR SUN YAT SEN. — LA COUR EVACUERA PEKIN D'ICI UN MOIS. — TROUPES JAPONAISES A MOUKDEN.

Londres, 1. — Une dépêche de Tien Tsin annonce que l'édit d'abdication de la Cour Impériale Chinoise a été signé hier.

Les souverains ne quitteront toutefois pas Pékin maintenant, car les soldats mandchous furieux de la décision, menacent de les mettre à mort.

Pékin, 1. H. On croit que Yang Shi Kai et les républicains sont maintenant parfaitement d'accord. Il cherche à persuader les Mandchous d'accepter paisiblement les faits accomplis, et prend en même temps des mesures pour empêcher tout soulèvement de leur part.

Un décret impérial publié avant l'abdication indique que Yang a trouvé moyen de refuser le marquisat qu'on lui offrait.

Suivant une dépêche de Pékin, les révolutionnaires de cette ville proposent de nommer président de la république Yang Shi Kai, Sun Yat Sen serait vice-président, Tang Shao Yi premier ministre et Li Yuan Heng, ministre de la guerre.

LES JAPONAIS A MOUKDEN

St-Petersbourg, 1. — Une dépêche de Moukden, Mandchourie, annonce que des troupes japonaises dont on ne dit pas le nombre sont arrivées en cette ville pour protéger la vie et les propriétés des sujets du Mikado.

Cette mesure aurait été dictée par l'arrestation de plusieurs Japonais soupçonnés d'avoir fait de la propagande révolutionnaire.

L'arrivée des soldats nippons a causé une grande excitation à Moukden. Un grand nombre d'habitants ont fui et la plupart des magasins sont fermés.

L'exécution des révolutionnaires, par ordre du vice-roi Chang Ehr Huan, commença hier. Trente-sept d'entre eux ont été décapités depuis mardi.

UN PRET AUX REPUBLICAINS

Shanghai, 1. M. Le cabinet républicain a signé hier un contrat avec des financiers japonais qui fournissent le capital pour les métallurgies du Hang Yang. Les conditions de cet arrangement sont: que la Compagnie ainsi constituée fera plus tard un prêt de 5,000,000 de taels (\$3,500,000) au gouvernement de Nankin.

Courrier de Québec

(Service particulier)

WATSON CANDIDAT

M. Dave Watson, gérant du "Chronicle" sera tout probablement candidat à l'élection dans le quartier St-Louis où l'échevin Cummings ne briguera plus les suffrages à cause de la maladie.

On annonce pour la mairie l'apparition prochaine d'un candidat dont le nom n'est pas encore connu.

M. GEORGES PARENT SE MARIE

M. Georges Parent, ex-député de Montmorency, épousera prochainement Mlle "Kate" Grenier, fille aînée de M. Gustave Grenier, greffier du Conseil exécutif de Québec.

LE JUGE LEMIEUX PARLERA A TORONTO.

Québec, 1. — L'hon. juge Lemieux, président de la Ligue anti-alcoolique ira faire une conférence sur la loi des licences de Québec, le 15 février prochain au Massey Hall de Toronto.

IL PERD SA LICENCE

Québec, 1. — M. Alphonse Roy, hôtelier de la rue St-Augustin s'est vu enlever sa licence par les commissaires de licences. C'est le seul des quarante-huit hôteliers obligés de produire de nouveaux certificats qu'il n'a pas rempli les conditions requises. Avec la suppression des deux licences déréetées la semaine dernière par la commission, ceci diminue de trois le nombre des licences à Québec. Les quarante-cinq autres restaurateurs ont fait confirmer leurs certificats.

Le greffier de la commission continue à recevoir des requêtes en opposition à ces licences.

LE "MONTCAIM"

Québec, 1. — Le secrétaire de la Chambre de Commerce de Québec a reçu hier un télégramme de l'hon. L. P. Pelletier l'informant qu'il est décidé que le "Montcaim" fera un voyage au Sept-Îles le 10 ou vers le 8 février. Si la chose est possible, il se rendra même jusqu'à Anticosti.

La grève échoue en Portugal

(Service particulier)

Lisbonne, 1. — Après une nuit d'émotion, au cours de laquelle plusieurs personnes ont été blessées, la police de Lisbonne a pu prendre le contrôle de la situation.

Les troupes appelées à la rescousse ont été renvoyées dans leurs quartiers sauf quelques piquets qui patrouillent autour des quartiers des grévistes.

Les autorités assurent que le mouvement tenté pour organiser une grève générale a complètement échoué.

A Maisonneuve

Le Conseil Municipal de Maisonneuve a tenu son assemblée hebdomadaire hier soir sous la présidence du maire Michaud. Il a accordé 19 patentes de bar, le chef de police Marchessault ayant déclaré qu'il n'y avait pas eu d'infraction à la loi pendant l'année, on a refusé trois patentes et on a accordé 24 permis de vente de liqueurs aux épiceries.

Arrestation mouvementée

FUSILLADE ENTRE POLICIERS ET CAMBIOLEURS, A ORLEANS, FRANCE. — DEUX DES BANDITS SE SUICIDENT. ON EN ARRETE UN; C'EST UN NOMME WILD DE MONTREAL.

Orléans, France, 1. — La police a surpris ici, hier soir, quatre hommes en train de piller la gare. Les cambioleurs prirent la fuite et voulurent sauter sur le train. Pour les effrayer les gendarmes déchargèrent leur revolver dans leur direction, mais les bandits ripostèrent; une fusillade en règle suivit. Le sous-chef de gare et un agent de police furent atteints.

Enfin, deux des fuyards se voyant cernés, se firent sauter la cervelle. Un troisième allait, lui aussi, mettre fin à ses jours, mais un projectile l'atteignit à la jambe et le fit tomber entre les mains des gendarmes. Le quatrième cambioleur en profita pour disparaître. Celui qui a été blessé fut amené au poste où il fit la déclaration suivante:

Mon nom est Oscar Wild. Je suis né à Montréal, Canada, le 27 décembre 1881. Je suis le fils de Francis Harry Wilson; je suis décorateur en bronze. Wild ou Wilson serait l'un des bandits recherchés au sujet de l'attentat commis récemment, sur un garçon de banque, rue Ordener, à Paris.

Assemblée des Marchands de Chaussures

CETTE SECTION DES MARCHANDS DETAILLEURS PROCEDE HIER SOIR A L'ELECTION DE SES OFFICIERS.

Hier soir avait lieu l'assemblée des marchands-détailleur du Canada, section des marchands de chaussures.

La réunion, bien que peu nombreuse, fut très intéressante.

On procéda à l'élection des officiers pour l'année 1912-13. Les messieurs dont les noms suivent comp. seront le bureau de direction:

Président, M. J. E. Desaulniers; 1er vice-président, Denis Lemers; 2ème vice-président, J. O. Bowdrie; secrétaire, J. E. A. L. Lorranger; trésorier, J. Morier; auditeur, J. W. Watson.

Quelques-uns des membres présents ont fait remarquer que la société des marchands de chaussures comptait près de 300 membres. Il est à déplorer que bon nombre d'entre eux font preuve d'une regrettable négligence en n'assistent pas aux réunions.

Tous les nouveaux officiers, élus et élus, se sont engagés à promouvoir les intérêts de l'Association et à augmenter le nombre des membres de l'Association.

Sur proposition de M. LaSalle, on a résolu d'autoriser le secrétaire à écrire à certains manufacturiers, les priant de cesser de vendre au prix du gros, mais en détail, les chaussures que certains privilégiés se procurent, au détriment des marchands détaillants.

TRIBUNE LIBRE

M. LEMIEUX ET LES DETITUTIONS

A M. le rédacteur du "Devoir", Monsieur,

Le public en général s'indigne ici de voir M. Lemieux attaquer l'hon. M. Monk, au sujet du renvoi d'employés suraffectés et qui se mélangent de politique.

M. Lemieux aurait mauvaise grâce à venir parler de cela à Saint-Jean où les destitutions des "bleus" pleuvaient après, sous le gouvernement Laurier.

Je vais mentionner quelques noms pour l'édification de ceux qui ont commis ces injustices.

Depuis 1896 recevaient leur congé, sans raisons, sans enquêtes: O. N. E. Boucher, officier d'active; Dr. Wood, percepteur des douanes; Jos. Pinsonneault, éclusier; Wm. Finlay, éclusier; J. E. Pinsonneault, ancien-député, maître du hâvre; Henri Hébert, surintendant des travaux sur le canal; Eudèle Pinsonneault, percepteur des douanes à Lacolle; Dr. Tassé, médecin du hâvre; P. B. Benoit, ancien député, surintendant du canal, mis à sa retraite forcé, ainsi que Jules Quessnel, percepteur du canal; J. A. Fournier, assistant des gardiens des bûches publiques et les journaliers sur le canal renvoyés. Dans la milice, ont été forcés de sortir du service: Lt.-Col. D'Orsonnens et le major Dr Campbell.

Jugez du peu.

Vous remerciant M. le rédacteur de votre accueil, j'ai l'honneur d'être, Votre, etc.

P. J. DORE, Avocat.

Saint-Jean, 30 janvier 1912.

Les frasques d'un cheval

Un cheval appartenant à M. Arthur Hoefstetter, maître-charretier, a pris l'épouvante ce matin, rue Maisonneuve et s'est dirigé rue Ontario, pour venir s'abattre dans la vitrine du magasin occupé depuis quelque temps, par M. d'Argence, épicière. L'animal mit la grande vitrine en morceaux, et reçut de graves blessures aux pattes.

On craint que la bête ne puisse survivre à l'accident.

DEMAIN

Vous recevrez un

Echantillon Gratuit de

ANTI-DUST

LA POUDRE A BALAYER

Tout ce que nous vous demandons, c'est de

l'ESSAYER

Et ensuite d'Examiner vos Planchers et vos Tapis.

FAITES FAIRE VOS

IMPRESSIONS

Vous obtiendrez toujours satisfaction en donnant vos commandes à notre bureau. :: :: ::

AU

DEVOIR

TELEPHONE MAIN 7461

Demandez nos prix avant de donner vos commandes ailleurs. :: :: ::

71a RUE ST-JACQUES

Le "Devoir" en Province

FEU Mme O. COTE

Weedon, Co. Wolfe, 30. — Mme Olive Côté, épouse de feu Eusèbe Fontaine, est décédée hier matin après quelques heures de maladie.

Les funérailles auront lieu mercredi.

M. Noxie, représentant de la compagnie East Canadian Smelting est de passage en notre ville.

M. Michel Bouchard, fils, a épousé, ce matin, Mlle Rose Delima Goudreau, de Berlin Falls.

M. Charles Lemay, chef d'une équipe de bûcherons, fait la coupe du bois sur les nouvelles limites de M. A. B. Skinner.

ON FETE M. LE PRINCIPAL

Pierreville, Yamaska. — Les élèves et professeurs de notre école ont fait à M. le principal Demers une jolie démonstration à l'occasion de l'anniversaire de sa naissance. Ils lui ont présenté un cadeau et une adresse.

MAIRE POUR LA QUATRIEME FOIS

Saint-Janvier, Co. Terrebonne, 31. — M. Joseph Forget, élu par acclamation conseiller, vient d'être réélu pour la quatrième fois maire de notre paroisse, au cours d'une séance spéciale du conseil.

M. Napoléon Brière, a été élu conseiller par acclamation.

BRILLANTE MASCARADE CHEZ LES COLLEGIENS

Une magnifique fête d'hiver a eu lieu, dimanche soir, au collège Saint-

Laurent, organisée et exécutée par les élèves de la Division des Moyens.

A 7 heures 15, salué d'une salve de mousquetiers, le roi, entouré de sa cour en habits de gala, fit majestueusement son entrée sur le terrain de la démonstration.

Ce fut alors le signal d'un joli feu d'artifice. De la tour crénelée s'élevèrent, en gerbes lumineuses, les grosses pièces pyrotechniques; le palais de glace était illuminé par de nombreuses chandelles romaines, le feu de bengale jeta mille couleurs sur le décor déjà si brillant. Plusieurs ballons furent ensuite lancés.

Les membres du comité d'organisation étaient MM. Léo Pepin, René Germain, René Lefebvre et Paul Lefebvre.

Le comité offre ses remerciements aux membres de la fanfare du collège, et à Messieurs Benjamin de Montigny, et Henri Scott, pour leur gracieux concours.

La fête était sous la direction du Rév. Père R. Clément. Ce fut un succès complet.

Vente Autorisée en Justice

LUNDI, le dix-neuf février courant, à onze heures du matin, en l'étude de notre associé, No. 30 rue St-Jacques, seront vendus à l'encan, au plus haut et dernier enchérisseur, les immeubles ci-après décrits, appartenant à Dame Geneviève Dina Lafontaine, veuve de M. Michel Théodore Lefebvre, et à ses enfants, majeurs et mineurs, savoir: Deux

Notre Page Féminine

Lettre de Fadette

Je ne savais quoi vous dire, je ne songeais à rien devant ma feuille blanche, et mes yeux se sont fixés sur le titre de notre journal. Les six grandes lettres de ce mot profond s'élevaient en relief dur sur le bout de ma table et évoquaient à l'instant les obligations pénibles, les heures difficiles, la lutte, les faiblesses et aussi tant d'héroïsmes obscurs et sublimes!

Le Devoir, un petit mot qui résume toute la philosophie de la vie! Une idée qui s'empare d'une existence pour la dominer et la faire grande! On peut mettre le Devoir de côté, vivre sans souci de ses obligations, mais on ne le supprime pas; qu'on en fasse son Maître ou qu'on le dédaigne, il demeure: règle de vie ou remords, il ne nous quitte qu'à la mort.

Cette conscience de ses obligations existe chez tous; pas un être au monde qui n'ait à remplir certaines obligations et qui ne le sente et qui n'entende en dedans la voix mystérieuse qui lui dit: "C'est ceci et non cela que tu dois faire; tu peux ne pas m'obéir, mais tu as tort, et il n'y a pas de puissance au monde qui t'empêchera d'avoir tort."

Il ne s'agit ici ni de mysticisme, ni de rêve poétique, mais d'un fait: un fait que je ne saurais expliquer, mais un fait positif: j'en appelle à tous, petits et grands. Notre Devoir, c'est donc les obligations qui s'imposent à nous. C'est quelquefois aussi les obligations que nous ne voyons pas bien et que d'autres plus éclairés nous indiquent, et la merveille, c'est que la voix intérieure ne se taise pas, et que dans nos aveuglements voutés ou involontaires elle ne cesse de nous dire: "Ceci est mal, tu le trompes."

Elle se tait, cette voix, pourtant... oui, quand l'âme agonise: c'est le grand malheur qui soit et c'est toujours la faute de celui qui ne l'entend plus.

Plus on s'arrête à l'idée de cette obligation morale, plus on la trouve mystérieuse et déconcertante. A la fois supérieure à nous, en dehors de nous, et cependant si profondément enracinée dans nos âmes qu'elle vit avant d'avoir été développée par l'éducation, qu'elle parle quand nous refusons de l'entendre, qu'elle éclaire même si nous voulons fermer les yeux.

La mère, l'épouse, le médecin, l'homme de loi, le politicien peuvent mépriser le devoir, refuser de s'y soumettre, mais ils savent dans leur conscience qu'ils se révoltent contre la loi la plus raisonnable et la meilleure. Ils sont forcés de reconnaître en eux-mêmes qu'ils sont inférieurs à ce qu'on pouvait attendre d'eux. Ils n'ont pas toujours une perception aussi nette de leur infériorité, car à force d'étouffer la voix, elle se fait plus faible, mais c'est une impression vague, inquiétante qui les incommoda sourdement: elle se change en remords et c'est le salut ou elle s'émousse et meurt et c'est la terrible malheur! Le Devoir, ne semble-t-il pas que ce soit Dieu au-dessus de nous qui dispose des choses comme il l'entend, et Dieu en nous qui nous dit comment agir. Si nous croyons cela, comment pouvons-nous ne pas avoir le culte du Devoir?

FALETTE

Sur Mme de Staël

Le don par excellence chez elle fut l'esprit de conversation, — non pas l'esprit des mots, persiflage de Rivarol, cet étrange prodige qui dépense ses plus belles heures à faire des ricochets sur l'eau, — mais l'éloquence, la parole improvisée, soudaine, la voix harmonieuse et chargée d'idées qui faisait dire à Madame de Tessé: "Si j'étais reine, j'ordonnerais à Mme de Staël de parler toujours." Parler était pour elle une fonction de la vie, la fonction essentielle. Il lui fallait son cercle, son salon, ses amis, je dirais volontiers ses auditeurs, il lui fallait Paris, la société brillante où elle trouvait des auditeurs dignes d'elle, capables de la comprendre et de lui répondre.

Nulle part son esprit merveilleux, sa conversation prestigieuse ne jetèrent plus d'éclat que dans cette fameuse entrevue de Weimar où elle éblouit Goethe et Schiller. Ce fut en 1804, les Allemands avaient peur de la rencontrer; ils l'attendaient comme un météore, comme un phénomène. "Si seulement elle comprend l'allemand," écrivait Schiller, — nous aurons le dessus."

Goethe eut toutes les peines du monde à accepter la rencontre. Elle arriva donc et elle produisit sur ce monde un peu lourd et compact "quelque chose comme l'incursion d'un écureuil dans une fourmilière." Tout de suite le duel s'engage: elle veut se faire expliquer l'Allemagne et le génie allemand, mais sans abdiquer un atome de l'esprit français et de la supériorité des lettres françaises. A table, dans les salons, en courant, elle aborde tous les problèmes, les discute, les tranche d'un mot éloquent, d'un beau mouvement de cœur. Et ces hommes à la pensée lente ne peuvent la suivre: ils sont sur les dents au bout de quelques jours. Schiller n'en revient pas: "L'étonnante volubilité de sa parole! — écrit-il, — il faut se faire tout oreille pour la suivre. Charlotte Schiller n'a plus le temps de respirer: "Nous sommes dans une perpétuelle tension... c'est un mouvement perpétuel, elle veut tout savoir, tout voir, tout pénétrer."

Elle aborde Fichte un jour, et lui demande à brûle-pourpoint: "Pourriez-vous en un quart d'heure me donner un aperçu de votre système et m'expliquer ce que vous entendez par votre moi; je le trouve fort obscur!" Fichte avait employé toute sa vie à établir son système sans parvenir à le rendre clair. Un quart d'heure! C'était trop peu. Il s'agit de lui expliquer ce qu'il ne comprenait pas lui-même. Au bout de dix minutes, madame de Staël l'arrête: "C'est assez, monsieur, je comprends à merveille! J'ai vu votre système en illustration; c'est une des aventures du baron Munchausen."

Et elle avait des mots cruels sur chacun; elle disait de Goethe vieillissant et dont l'embonpoint lui gâtait les souvenirs de Werther: "Je

voudrais mettre son esprit dans un autre corps; il est inconcevable qu'un esprit aussi supérieur soit aussi mal logé."

Bref, ce fut un tournoi, un duel entre l'esprit français et l'esprit allemand, et Goethe, surmené, abasourdi, disait d'elle quand elle s'en alla: "Il me semble que je relève de maladie!"

C. L.

Bibliographie

MARIE CLAIRE PAR MARGUERITE AUDOUX.

Le livre de Madame Marguerite Audoux auquel le jury de la Vie Heureuse a décerné un prix, il y a un an environ est très curieux. L'auteur de Marie Claire est tout simplement une couturière qui jusqu'à ce jour gagnait sa vie en faisant des journées à trois francs. Elle a d'abord commencé par garder des moutons en Sologne après avoir recueilli quelques bribes de savoir dans un modeste orphelinat de province. Un jour la petite bergère découvrit sur une vieille poutre du grenier les aventures de Télémaque, ce fut pour elle la révélation de la beauté littéraire, et plus tard elle se délassa de son labeur d'ouvrière en écrivant une simple histoire qui ressemble beaucoup à la sienne.

Est-ce un chef d'œuvre comme beaucoup s'évertuent à le crier? Il est difficile d'en bien juger. D'abord parce qu'il est devenu difficile de séparer le livre de la personnalité de l'auteur, et Mme Audoux nous apparaît toute nimbée de romanesque. Son livre est le fait du jour, il faut en parler, j'oserai presque dire qu'on n'oserait pas ne pas l'admirer. La curiosité toute sympathique qui s'attache à Madame Audoux en vient à nous élever les éléments pour bien juger Marie Claire.

Pouvons-nous prévoir l'impression que produira ce livre sur ceux qui le liront plus tard... lorsqu'il ne sera plus "à la mode"? Il est certain qu'il y a dans Marie Claire d'admirables pages dans lesquelles la simplicité atteint à la grandeur, mais il y en a aussi pas mal de vraiment plates.

Le grand mérite de l'œuvre est de savoir susciter un intérêt poignant malgré la simplicité d'une histoire toute terne, toute monotone. Au fond, ce qui me paraît avoir fait le succès de Marie Claire, c'est que ce n'est pas un livre qui puisse laisser indifférent, c'est de la vie, de la vie poignante, parce que toute simple, parce que ingénument sincère.

Ce n'est pas malgré tout un livre sans défauts. Marie-Claire sait sentir, mais sait bien moins comprendre et l'orphelinat semble interprété d'une manière plutôt injuste. Certains chapitres sonnent faux: une âme d'enfant n'a pas de ces interprétations là; c'est de la surcharge et même au point de vue de l'art une faute de goût.

Mais je le répète, il y a des pages admirables.

CONTRE L'OURS

Regarde le danger, d'où qu'il te vienne, en face!
Quand l'ours est devant toi, ne cherche pas sa trace!
Lance ton javelot si tu l'as avec toi!
Si tu l'as, par malheur, oublié sous ton toit,
Tire ton couteau, et que ta main soit sûre!
Et si ton couteau n'est pas à la ceinture,
Ne perds pas cœur: avant qu'il puisse l'approcher,
Fracasse lui les dents d'un morceau de rocher!
Si tu n'en trouves pas, ramasse la poussière,
Jette-la des deux mains, avante sa colère,
Peut-être un seul instant doit te sauver encore!
Et si n'ayant plus rien que l'inégal effort
De tes bras désarmés contre sa lourde étreinte,
Tu te sens pris par lui, surmonte encore la crainte;
Défends-toi! Défends-toi tant que ton cœur battra!
Et crève-lui les yeux quand il t'étranglera!

Auguste ANGELLIER.

EDUCATION

Les jeunes filles doivent étudier et comprendre la religion pour elles-mêmes et pour les autres: elles doivent en prendre une notion exacte qu'elles puissent à leur tour exposer sans la déformer, sans la rétrécir, sans la compliquer.

L'éducation religieuse des jeunes filles appelle donc toute l'attention de ceux qui sont directement chargés.

C'est que, auprès de beaucoup, les femmes sont le seul véhicule de la doctrine d'en haut. Il convient donc qu'elles l'y apportent intégrale et saine à la fois. Or, ce n'est pas seulement par les pratiques pieuses, si excellentes qu'elles soient en elles-mêmes, ce n'est pas par une notion superficielle des choses, pour suffisante qu'elle leur paraisse et leur soit à elles-mêmes, que les femmes rempliront cette tâche. Ce n'est pas non plus lorsqu'elles seront jeunes femmes et mères de famille, qu'elles auront un foyer à surveiller, des enfants à élever, qu'elles pourront se former à cette mission délicate et complexe.

C'est avant d'entrer dans la lutte qu'il convient de s'armer, si on ne veut pas s'exposer tout d'abord aux blessures qui pourraient être mortelles. Ce n'est pas qu'il convienne de faire des jeunes filles des théologues, des discoureuses, des prophétesses!

On sait assez jusqu'à la manie de dissenter des choses divines à mener une madame Guyon pour qu'on ne trouve aucune précaution exagérée qui empêche le retour de pareilles et si scandaleuses extravagances. Mais il ne s'agit que d'adjurer les femmes à étudier la religion et à la comprendre telle qu'elle est. Dans ces limites le conseil répond à un besoin.

Le rôle si grand de la femme grandit encore lorsqu'elle est devenue mère et qu'à ce titre elle se mêle de religion et elle doit s'en mêler; certes, à aucun âge il n'appartient à la femme de faire de la théologie à proprement parler, elle ne fait pas partie de l'Eglise enseignante; mais encore est-il qu'il est nécessaire qu'elle soit une enseignante intelligente, capable de transmettre le flambeau.

Or, si les petites conceptions qu'elle s'est faites de la religion, si les petites pratiques auxquelles elle se complait, si les préjugés mêmes qu'elle prend, de bonne foi, pour des principes, peuvent avoir une influence suffisamment heureuse dans sa vie et la garder de fautes et d'erreurs morales, il est clair que ces mêmes moyens ne sauraient suffire aux enfants qui grandissent, aux garçons qui bien vite se frottent aux opinions multiples des adversaires.

La mère doit prendre garde que ses fils n'abandonnent la foi catholique pour avoir eu à rougir devant les hommes des explications insuffisantes qu'elle leur en a données.

Il ne faut pas que la religion de leur mère leur apparaisse tout à la fois exigeante et sans autorité, mal en rapport avec les vérités les plus élémentaires, vérités avec lesquelles leur mère n'a pas su leur montrer qu'elle s'accorde merveilleusement. Non seulement par cette ignorance les femmes ne servent pas la cause de Dieu, mais trop souvent elles la desservent.

Edouard MONTIER.

Causerie Ménagère

Dans toute maison bien tenue, les heures régulières des repas forment comme l'ossature de la vie commune. Quand ils sont servis exactement, et que chacun a soin d'y venir fidèlement au moment voulu, personne ne perd son temps à attendre les autres, le service est bien fait, la cuisine soignée, tout le monde est content; même les domestiques sont satisfaits et encouragés dans leur bonne volonté.

Les hommes tiennent spécialement à cette régularité des repas, même ceux qui, volontairement ou non, sont souvent en retard. C'est à la maîtresse de maison qu'il appartient de maintenir les bonnes traditions avec un tact qui exclut la rigidité. C'est elle encore qui veille à ce point trop prolonger les repas à table, sans que cette heure d'intimité familiale, employée sans hâte comme une durée exagérée, puisse être

NOTRE ALBUM

Il faut porter son velours en dedans, c'est-à-dire montrer son amabilité de préférence à ceux avec qui l'on vit chez soi. — Joubert.

Que faut-il pour être indulgent? Beaucoup de bon sens et un peu de pitié dans le cœur. — Mme Sweet-chine.

Souffrir est plus qu'agir — agir c'est vite fait, souffrir est plus long. — Il y a beaucoup de bonnes actions et peu de bonnes vies. — Christina Rossetti.

L'homme reste ce que Dieu l'a fait: un être compliqué avec des instincts de brute et des rêves d'ange, quelque chose de misérable et de grand: un mendiant sublime toujours en quête d'infini. — R. P. Eymieu.

Un défaut est un manque d'équilibre, rien de plus facile pour le réussir; mais une qualité c'est une harmonie vivante et pour la réussir, il faut la vivre, et on ne vit qu'avec ce qu'on est soi-même. — R. P. Eymieu.

La vie tout entière dépend de deux ou trois: oui et de deux ou trois: non. — Augustin Cochin.

agréable à tous.

Pour avoir assez de temps, il ne faut ni en perdre ni en laisser perdre aux autres, et pour cela il faut savoir conduire ses domestiques. On gagne souvent plus de temps à distribuer intelligemment le travail qu'à se presser pour en faire soi-même une plus grande partie.

L'ordre matériel dans la maison tout à la fois prend du temps et en épargne. Il est bon d'avoir des arrangements simples et pratiques, pas trop d'objets en service à la fois, tout sous la main autant que possible. Pour tout faire, et bien faire, nous avons toutes les ressources de la maison, nous n'avons besoin de rien de plus que de nous-même.

Réservez-vous tantôt la matinée, tantôt l'après-midi pour les travaux intérieurs, et quelquefois la journée entière. Que de choses on fait dans un jour à la maison! Mes nèces, vous le savez déjà, car vous sortez beaucoup!

TANTE POT-AU-ŒUF.

RECETTES

TIMBALE DE MACARONI

Faire cuire 1/2 tasse de macaroni, coupé fin dans de l'eau bouillante salée, les égoutter et les rafraîchir. Verser dessus une tasse de crème, la faire suer une tasse (pressée) de mie de pain, ajouter 4 c. à table de beurre, 1 pincée de poivre rouge, 1/2 c. à thé de sel, 1/2 tasse de fromage râpé, 1 c. à thé de jus d'ail, 1 c. à table de tout sel bûché, trois œufs bien battus et le macaroni. Garnir un moule contenant 1 pinte d'eau d'un papier beurré, y verser la préparation, couvrir d'un papier beurré et cuire au bain-marie au four 1/2 hr. 3/4. Démouler et garnir le plat avec tranches de tomates et touffes de persil.

GATEAU DE ST-CHAMANT

Détail: 3 blancs d'œufs, 1 1/2 c. à table sucre fin, 1/2 tasse sucre pour cailler, 1 c. à thé de gélatine en poudre, 1/2 c. à table d'eau froide, 1/2 c. à thé de vanille. Mettre tremper la gélatine 1/2 d'heure avant de commencer le gâteau. Monter les blancs en neige ferme, ajouter le sucre fin. Faites-vous verser la gélatine fondue et le caramel, battre fortement et vivement. Verser dans un moule légèrement huilé; faire prendre au frais. Démouler et servir avec des gaufres à la vanille.

CAS DE CONSCIENCE

Il y a plus ou moins cinq ans, eurent un soir religion avec une femme de culture assez étendue et d'un tour d'esprit agréable, elle en vint à critiquer durement la manie qu'ont certains gens d'appeler un prêtre au chevet des malades, si ce n'est qu'ils n'ont pas les premiers signes de danger. Elle voyait là un sujet d'alarmes intempestif ajouté aux autres souffrances et, ce qui est plus grave, une atteinte à la liberté de conscience. Je lui répondis ce que j'aurais à répondre dans quelques instants. Mais la Providence me réservait un autre dialogue avec la même personne, dans le genre dramatique, cette fois, et que j'estime davantage de raconter.

Six mois plus tard, en effet, mon interlocutrice tomba subitement et gravement malade. Névralgie cardiaque accompagnée de lésions. La mère, excellente chrétienne, me fit mander en hâte; mais, par suite d'une erreur, le message ne parvint singulièrement égaré et laissant croire à quelque bégaine indisciplinée: je n'habitais pas, à l'époque, au domicile de la malade, quelle ne fut pas ma surprise de voir un monde affolé se précipiter à ma rencontre! Elle ne parlait plus, ne bougeait plus, semblait ne plus rien percevoir, et ce devait être, dans quelques minutes, l'agonie. Très ému, je m'approchai de la mourante et lui intimai de me répondre par un serrement de main, si par grâce elle pouvait saisir les questions que j'allais lui poser. Et j'obtins de la sorte une consolante réponse aux interrogations d'usage concernant la foi, le regret des fautes et le pardon des injures. Ah! de quelle étreinte, à cet instant, elle souligna sa réponse à une demande comme celle-ci, par trop crue: à faire: "Croyez-vous qu'il soit d'urgence de recourir au prêtre, si tôt qu'un malade est en danger?" Mais, une demi-heure après cette scène, son mari lui fermait les yeux.

La question se présente à nous sur un terrain plus large. En 1905, le "Figaro" la posait ainsi aux différents corps de la Faculté, de même qu'à plusieurs confrères médicaux de l'Europe: "Un médecin, constatant la maladie incurable et le danger de mort d'un patient, est-il tenu d'avertir? Et qui doit-il avertir? Le malade, ou quelques membres de sa famille?" Lecteurs, préparons-nous, tous ensemble, à une surprise. Nous connaissons la séculaire horreur des hommes de tout temps et de tout pays à l'égard de la mort. Ne l'avions-nous pas constatée même chez ceux qui professent la foi la plus vive en l'immortalité? "Les chrétiens, race dressée à mourir, race née de la mort du Christ et nourrie des fruits de sa mort, s'efforcent néanmoins d'écarter l'idée de la mort, s'avouent pour ne point la voir et s'étrouillent pour ne point l'entendre." (Tertulien). Mais nous nous glissons, du moins, à classer dans une virile exception les médecins et chirurgiens, ces endurcis dont l'oreille est faite aux derniers râles et l'œil accoutumé aux derniers spasmes, qui se composent volontiers un profil d'audace, avec leur barbe en pointe et leur chevelure osée, et auxquels il ne manque plus que la toge et le triptème, pour qu'ils aient l'air de ces héros de l'antiquité, à les regarder d'après les témoignages fournis à l'enquête, les plus cruels, les plus durs, les plus complaisants des hommes. Savez-vous ce qu'ils répondirent, avec un accord d'autant plus touchant qu'il se produisit en plus rares circonstances, à l'interrogatoire du journal parisien? Qu'il ne fallait rien dire au malade que de rassurer; qu'on devait observer la même délicatesse vis-à-vis son entourage immédiat; n'ouvrir la bouche que dans l'occurrence où l'affaire de succession n'était point réglée, et y avait de gros intérêts en jeu pour les héritiers; qu'on pouvait alors torturer un peu le moribond, mais en avertissant un membre éloigné de sa famille, le moins douillet de caractère et le plus mécontent. Un seul de tous ces médecins transmit une voix dissidente, et ce fut un Anglais, Sir John Fayer, membre de la Société Royale de Londres et chef du service sanitaire des Indes, qui osa écrire: "Une expérience de soixante années me fait vous déclarer très nettement: je n'admets pas que la mort surprenne un malade sans qu'il en ait été averti." C'est maintenant plaisir et justice de dire qu'interrogés à leur tour, la plupart de nos médecins canadiens, tant catholiques que protestants, eussent volontiers signé cette fameuse déclaration.

La réponse de Sir John Fayer est également conforme au droit naturel et aux plus formelles intentions de l'Eglise. Si le droit à la vérité existe quel que part, n'est-ce pas chez le malade à qui la douleur fait partir tout moyen de la découvrir. L'été cruelle, dans ce cas, tout le monde en convient, mais vérité inflexible, et sans aucun doute, corrélative à l'état d'homme, puis qu'il s'agit simplement d'apprendre à un mortel qu'il va mourir. Et vérité très opportune, si l'on considère que les dernières heures peuvent tenir une part incalculable dans l'existence de l'être menacé, pourvu qu'il réalise nettement sa position. Et nous devons envisager la question non-seulement au point de vue de l'hérédité et des autres dispositions testamentaires, mais encore et surtout, au point de vue des liquidations spirituelles, des sacrements à recevoir, des suprêmes mérites et des suprêmes satisfactions. Tout mourant a des affaires d'ordre intime, à répercuter

sants sur l'éveil de l'âme. Madame. Le 15 août 1794, on débarque les moribonds dans l'atmosphère torride de l'été. Deux cent soixante-dix prêtres succombèrent; deux cent quinze avaient été enterrés déjà à l'île d'Aix. Les survivants, dans un admirable pacte d'humilité, se promirent les uns aux autres de tenir l'histoire de leurs fortunes, et c'est là sans doute aussi, la raison pour laquelle on entoura l'île des Saints d'une ceinture de silence. Mais l'heure de la réparation peut sonner aujourd'hui. Mieux que le souvenir de Guittion, le souvenir des martyrs des pontons de 94 est suggestif d'héroïsme et de noblesse.

Il convient de le rappeler en notre temps où la persécution, pour être moins cruelle, s'exerce pourtant et se poursuit sans cesse. C'est ainsi que nous avons la douleur d'enregistrer encore l'expulsion des Petites Sœurs à Lyons, à Paris, à Nîmes. Partout le peuple proteste. Le dévouement des Petites Sœurs leur a conquis les humbles dont elles sont profondément aimées, et les humbles n'acceptent pas qu'on leur enlève en elles leur Providence.

Il se peut que cette révolte imprévue du sentiment populaire déconcerne la philosophie des chefs maçonniques; les choses sont ainsi: l'ouvrier commence à se laisser de la philosophie et il se trouve que la fraternité lui apparaît sous le voile de nos religions, avec le sourire des Petites Sœurs. Or, l'ouvrier français est doué d'un solide bon sens qu'on peut surprendre, égarer mais qu'on ne déçoit pas: le jour où la vérité s'impose à lui par la clarté, ce jour-là, la religion aura reconquis le peuple, malgré les lois et les députés.

J. de VILLERS.
("Chronique Religieuse", Paris, janvier 1912).

VENTE DE PRELARTS A BON MARCHÉ

500 grands coupons de prélarts en rouleau, 2 verges de large à 19 c, occasion splendide. Au grand Magasin à Rayons VIAN, coin Ste-Catherine et Dufresne.

IL DÉFIE LE JUGE.

Régina, Sask., 31. — Richard Crispin, enfermé pour sept ans au pénitencier de Prince Albert a refusé de témoigner dans la cause de Lafort et a répondu dédaigneusement aux menaces du juge. Le tribunal dut renvoyer la juré et remettre la cause au prochain terme.

UNE IDEE DE LA MODE DU JOUR



BLOUSE POUR DAME

La blouse est utile pour la femme à qui ses revenus ne permettent d'avoir qu'une garde-robe limitée. On peut confectionner de jolies blouses chez soi, à très peu de frais, et notre modèle illustré ici en est un bon exemple. On peut se servir de linon, de batiste ou de dimity pour confectionner ce vêtement. Le modèle No. 5.689 est taillé en six grandeurs, 32 à 42 pouces mesure de buste. Pour le buste de 36 pouces il faut 2 verges 1/2 de tissu de 36 pouces.

On peut obtenir ce patron en envoyant 10 centimes au bureau de ce journal. Les lectrices du "Devoir" peuvent obtenir ces patrons aux conditions suivantes: Remplir le coupon ci-dessous et retourner-le au DÉPARTEMENT DES PATRONS AU "DEVOIR", 71a rue St-Jacques Montréal.

COUPON

Département des Patrons au "Devoir".

Envoyer liablement.

PATRON No. 5.689

Nom

No. Rue

Ville

Mesure du buste

De taille

Quand vous aurez un patron soit pour fille ou enfant, ne mentionnez dans la mesure, mentionnez l'âge seulement.

Envoyez ce coupon après que vous l'aurez rempli au DÉPARTEMENT DES PATRONS, 71a rue St-Jacques, avec 10 cents, soit en timbres ou en argent et le patron ci-dessus vous sera envoyé quelques jours après.

L'ACHAT D'UN MANTEAU DE MOUTON EST CHOSE SI IMPORTANTE en considération du prix que vous payez et du temps que ce manteau vous durera, qu'il est du plus haut intérêt de quiconque veut faire un bon marché de consulter de véritables spécialistes dans cette ligne.

MOUTON DE PERSE
Nous sommes Spécialistes, Importateurs et Manufacturiers.

Nous n'importons que les meilleures peaux et nous confectionnons nos manteaux dans nos propres ateliers. C'est pourquoi nous vous garantissons une meilleure marchandise pour un prix beaucoup moindre que celui que vous vous exposez à payer ailleurs.

LABERGE, CHEVALIER & CIE,
FOURRURES EN GROS
516 ST-PAUL. PRES DE LA RUE ST-PIERRE

l'unité navale proposée en prenant "que
pour base une dépense annuelle de "cond

Fénelon, a dit en substance le concrépenseur, par l'agitation de sa vie, la pureté de son esprit, l'originalité de ses idées, est le véritable antithèse du siècle simple, uni et méthodique de Bournebourg, si bien à l'unisson avec ses contemporains: aussi ses idées sur l'éloquence, et son éloquence elle-même ont été la critique directe de l'éloquence de Bournebourg.

De famille et de tempérament aristocratique, il montre de bonne heure des qualités les plus séduisantes. Elle valent bientôt un renom considérable et font qu'on lui confie le sacerdoce du Duc de Bourgogne. La fortune lui semble assurée, et il rêve de l'appliquer au bien de son pays, à la pratique d'une saine politique, lorsque l'effroyable ruine lui-même tout l'édifice attachement à la doctrine de l'apathisme pur, prêchée par Mme Guyon, lui fait l'usage de la condamnation; et sa soumission à tant de noblesse qu'elle est presque une victoire. La mort du duc de Bourgogne vient enfin rassembler l'âme de l'homme à la mort de l'homme, et l'âme de l'homme à la mort de l'homme.

L'esprit qui animait ses doctrines philosophiques, anime aussi ses théories sur l'éloquence. Il faut mépriser les formules, les ornements, celles d'apparence sur sermon par cœur, et se laisser aller à l'ardeur et à la passion dans une inspiration mécuriale à son tour, non pas à être préparé par la méditation.

Ainsi prêchait Fénelon lui-même et prédication avait infiniment de charme. Non n'en pouvons juger que par un petit nombre d'oeuvres. Mais son sermon sur la Vocation des Gentils nous apprend, à l'inspiration, par un sentiment d'orgueil, comment on peut en faire un véritable lyrisme.

Fénelon, devançant son siècle, s'est fait l'idée de ce que devait être l'orateur par excellence, l'orateur de la langue.

BOURSE DE MONTREAL
MM. J. C. Beaubien & Co. courtiers

Raicevich - Zbyzsko

LES GERANTS DES DEUX LUT.

ENTENTE SUR LES CONDITIONS
DU MATCH.

champions de la lutte, Raicevich et Zbyzsko, sont enfin arrivés à une entente finale pour toutes les conditions du match qui aura lieu, lundi soir, 12 février, au Madison Square Garden.

La question de l'arbitre a dû, toutefois, être une fois de plus mise de côté et les deux lutteurs ont une semaine pour trouver celui qui fera le troisième dans l'arène.

champions de la lutte, Racevich et Zbyzsko, sont enfin arrivés à une entente finale pour toutes les conditions du match qui aura lieu, lundi soir, 12 février, au Madison Square Garden.

La question de l'arbitre a dû, toutefois, être une fois de plus mise de côté et les deux lutteurs ont une semaine pour trouver celui qui fera le troisième dans l'arène.

Dans le cas où il y aurait désaccord d'ici huit jours, les deux champions choisiraient alors deux juges qui, à leur tour, nommeraient l'arbitre. Le champion italien a la plus grande confiance en sa science et son entraînement. Il était si enthousiaste, hier encore, qu'il offrait, au manager du Polonais, de lutter sous les conditions qui stipulent « le gagnant a tout ».

Les courses
au National

ON CHOISI LES OFFICIERS POUR

Dans le cas où il y aurait désaccord d'ici huit jours, les deux champions choisiraient alors deux juges qui, à leur tour, nommeraient l'arbitre. Le champion italien a la plus grande confiance en sa science et son entraînement. Il était si enthousiaste, hier encore, qu'il offrait, au manager du Polonais, de lutter sous les conditions qui stipulent "le gagnant a tout".

♦

Les courses au National

ON CHOISI LES OFFICIERS POUR

SAMÉDI. — CLÔTURE DES ENTRÉES CE SOIR.

Comme nous l'avons déjà annoncé c'est, après-demain, samedi, qu'auront lieu, au terrain du National, les finales des courses de nos raketteurs, sorte d'épreuves préliminaires, pour le championnat de Québec. A une assemblée tenue hier, les officiers suivants ont été élus :

Arbitre, Dr Jos. A. Cousineau, président de l'Association.

Starter : M. Emile Larose, président du club de raketteurs.

Pesant : M. J. A. Gagnon, trésorier.

Commiss de la piste : M. Alcide Gagnon ; Chronométrateurs : MM. J. N. O. Ledoux, National, Timothée Martel, St-Henri, James McDonald, M.A. A. et J. McLean, Holly.

Juges : M. J. A. Gagnon, Racine, Dumouchel, W. N. Petch, Holly, Ed. Gernacy, Montagnard, O. Dufoir, Tri-

Scorers : MM. J. G. Albert Deceles, Champêtre, Gordon Bowie, M.A.A. A., H. Roehen, Corduroy, Art. Lamacine, Elloi Dulude, St-Paul, A. Bonneville, Champêtre, J. Brophy, St-Patrick, Rod. Lauzon, National.

Les inscriptions seront closes ce soir à six heures et devront être adressées à M. Emile Larose, 325 St-Laurent.

Québec triomphe

des Sénateurs

**IL REMPORTE LA VICTOIRE
APRÈS UNE PÉRIODE
SUPPLÉMENTAIRE**

Québec, 1. — Ce n'est qu'après une période supplémentaire de 5 minutes que le Québec a pu triompher de l'Ottawa, ici, hier soir. Le résultat fut alors de 5 pour le club local et de 4 pour les visiteurs.

Inutile de dire que la joute fut très mouvementée.

Ce fut à la suite d'un hors-jeu que

nécessita un "face-off" en avant des buts que Shore compta un point rendant ainsi le score égal et c'est à Joe Malone que revient l'honneur d'avoir enregistré le point qui donna la victoire à son club.

Voici l'alignement des équipes :

Québec		Ottawa	
Moran	Buts		Leslie
Procter	Points		Lake
Hal	Couverts		Shore
Malone	Avants		Ronan
Oatman			Kerr
Macdonald			Darragh

(Gardeur : Jack Marshall, arbitre : Johnny P.)

elere, George J. Carron, umpires; Nap
 Belleau, chronométreur; C. McNama-
 ra, pénitencier.

SOMMAIRE

Première Période	
1—Québec..... Macdonald.....	5.00
2—Québec..... Ronan.....	3.00
3—Ottawa..... Ronan.....	7.00
2eme Période	
4—Ottawa..... Lake.....	2.00
3eme Période	
6—Ottawa..... Ronan.....	2.00
6—Québec..... Malone.....	2.00
7—Ottawa..... Oatman.....	5.00
8—Ottawa..... Shore.....	7.00
Période supplémentaire	
9—Québec..... Oatman.....	5.00

N. H. A.

POSITION DES CLUBS

	Points		
	G.	P.	Pour Contre
Canadien	5	4	33
Wanderer	5	4	48
Ottawa	4	5	47
Québec	4	5	38

PARTIS DE SAMEDI
 Wanderer à Québec.
 Ottawa à Canadien.

♦

Ce soir au Jubilé

Les amateurs de hockey qui se rendront ce soir au Jubilé, en auront pour leur argent. Tout en étant témoins de trois bonnes parties de hockey par nos excellentes équipes de l'association de Montréal, ils auront, en plus l'avantage de connaître les résultats des élections municipales qui leur seront communiqués. Il y aura, en plus, de la musique par la fanfare St-Gérard.

DE L. G. BEAUBIEN & CIE, BAN-
QUIERS ET AGENTS DE CHAN-
GE, RUE ST-FRANÇOIS-XAVIER,
104, MONTREAL, CANADA.

Montréal, 31 janvier 1912.

La Bourse, au cours de la semaine,
a vu se produire un effondrement
d'autant plus angoissant qu'il était
inattendu. Le mouvement qui s'est
produit a été tel, que pour retrouver
l'équivalent il faut se reporter aux pé-
riodes les plus dramatiques de la cri-
se.

On avait jusqu'ici fait à l'électorat
de la ville de Montréal, confiance de
logique ou, à son défaut, de simple bon
sens : c'était évidemment lui faire trop
d'honneur. Ayant été maire M. Thomp-
son, précisément sur cette question
il devait raffiner par un ascendant
supplémentaire, il n'était pas pos-
sible que l'électorat, dit rendre une dé-

tion diamétralement opposée à la première; qu'il dut, sans raison comme sans motif, se condamner lui-même. Quoi qu'il en soit des tenants et des aboutissants de la décision populaire hostile à la compagnie des tramways de Détroit, elle n'en a pas moins eu sur la Bourse de Montréal une répercussion énorme. On sait, en effet, que les actions de cette compagnie, sont dans une forte proportion détenues par des Canadiens-Français. Une très lourde liquidation s'est produite qui a

Certes la position de la compagnie des tramways de Détroit n'est pas, présentement très enviable. Cependant on doit reconnaître qu'elle est surtout atteinte moralement. Ses recettes, il convient de le signaler, accusent toujours un accroissement énorme et constant, lequel s'est chiffré, pour décembre

plus de vingt-quatre mille piastres. Il va donc sans dire que le dividende de l'action n'est nullement en danger, dans le présent et ni dans l'avenir.

Le public cette semaine a cédé au découragement, à l'ennui bien compréhensible de cet éternel litige. Il est à prévoir que lorsque le calme et la saine appréciation de la situation se produiront, que les cours subiront un sensible relèvement. C'est pourquoi, à ceux qui seraient disposés à liquider, nous conseillerions volontiers d'attendre.

Lorsque, il y a dix-huit mois, nous commençons la publication de nos études hebdomadaires du marché de Montréal, nous avions surtout pour but de diriger l'épargne et le capital canadiens vers les bonnes valeurs canadiennes. Nous avions alors l'opinion bien arrêtée que mieux vaut pour les Canadiens placer chez eux leurs capitaux car ils y trouveront meilleur rendement et, surtout, meilleures garanties.

Sans nous réjouir du grave mal économique dont souffre le pays voisin, il nous sera bien permis de constater à l'avantage du nôtre, que chez nous la situation faite au capital est toute différente. Depuis quatre ans, les policiers américains font de la surenchère, ils flattent les instincts populaires les plus vils, et de plus en plus, montrant au peuple, le capital comme une proie, ils agitent à ses yeux la loque rouge de la révolution sociale. Au Canada, bien au contraire, les hommes

à pouvoir à quelque parti qu'ils appartiennent, s'entendent cependant sur ce point que les garanties les plus absolues, les protections les meilleures, doivent être accordées au capital. Les uns et les autres ont compris que le capital est le grand levier économique qui seul est susceptible de créer ce pays, de faire rendre à son sol, les richesses immenses et multiples qu'il recèle encore. Le peuple lui-même a réalisé que c'est à cette politique qu'il est redevable des progrès inouïs, réalisés.

Par suite du courant énorme de réalisation du DETROIT, qui en quelques jours a entraîné le cours de 711-2 à 551-2, il est compréhensible qu'une assez sensible dépression se soit produite sur les autres valeurs de la liste. Après le premier moment, les valeurs se sont immobilisées, dans l'attente évidente du fin de la crise.

À cause de la quantité très forte de ses actions en flottement le DOMINION IRON, a été une des valeurs les plus sensiblement atteintes de la liste. Le cours un moment est tombé à 58, mais s'est rapidement relevé. La fermeture de fin de semaine s'est effectuée à 59.

Par suite d'une grève, d'ailleurs sans aucune importance et vouée à un échec risible, le cours du STEEL OF CANADA est tombé à 34 : ce prix crée un schématisation sur le double point

Le SHAWINIGAN est la seule valeur qui ait continué son mouvement de hausse, pendant l'effondrement du Détroit : la fermeture de samedi s'est effectuée à 127. Le POWER, qui reste inactif à 193 1-2, ce qui prouve l'excellence de sa position en Bourse.

Les CANADA CEMENTS se sont bien comportés, mais ont été inactifs.

♦

CITOYEN DE CORNWALL TUE

Le SHAWINIGAN est la seule valeur qui ait continué son mouvement de hausse, pendant l'effondrement du Détroit : la fermeture de samedi s'est effectuée à 127. Le POWER, qui reste inactif à 193 1-2, ce qui prouve l'excellence de sa position en Bourse.

Les CANADA CEMENTS se sont bien comportés, mais ont été inactifs.

♦

CITOYEN DE CORNWALL TUE

**MONTREAL L. H. & P. CO.
PACIFIQUE CANADIEN
LAKE OF THE WOODS MILLING
DETROIT UNITED RY
SHAWINIGAN WATER & POWER**

McCUAIG BROS. & CO.
Membres de la Bourse de Montréal.
17 RUE ST-SACREMENT, MONTREAL.

1912 **\$1000.00**

A black and white illustration of a 1912 Ford Model T car, shown from a side profile. It is a four-door sedan with a boxy, early 20th-century design. The car has large spoked wheels, a high chassis, and a prominent front grille. The illustration is positioned below the '1912' and '\$1000.00' text, which are part of a larger graphic element resembling a price tag or a list item.

La "Hupmobile" Grand Modèle

Prix \$1000. Livraison à Windsor, frais de douane payés. On ne dispose que d'un nombre limité. Cela vous paraît-il intéressant ?

EDIFICE DU FORUM RUE St-CATHERINE OUEST
ET AVENUE ATWATER

La première compagnie d'assurance anglaise établie en Canada, A.D. 18
FEU PHOENIX ASSURANCE COMPANY Limited. VII
 FONDÉE EN 1782. DE LONDRES, ANGLETERRE

**La discussion sur
le traité franco-
allemand**

LE PROCHAIN DISCOURS DE
L'EX-PREMIER MINISTRE.

(Service particulier)

SAMEDI, MATINEE. — Concert
l'Orchestre.

SAMEDI SOIR. — (21 h. 30.) —

Le président du conseil estime que l'avenir est désastreux et de nature à bouter...

Dans le discours qu'il compte prononcer au sénat, M. Clémenceau expliquera, dit-on, pourquoi le traité du 4 novembre ne donnera pas les résultats que l'on pourrait en attendre.

Avis est par les présentes donné qu'un dividende de deux et un quart p. cent (2-1/4 p. c.) sera payé pour cent (20 p. c.) par...

Capital payé de cette Institution est déclaré pour le trimestre finissant 29 février prochain et sera payé au Bureau-Café de la Banque à Mont...

Laval

Son Altesse Royale ayant remis à plus tard son voyage à Montréal, l'Université Laval qui avait lancé des invitations officielles pour la réception qu'elle devait faire au Gouverneur-général, avait écrit :

RECLAMATION CONTRE WINNIPEG. Winnipeg, 31. — La compagnie tramways électriques annonce au public qu'elle poursuivra la ville par ce qu'elle change la disposition de ses routes et crée ainsi des dommages

une date ultérieure cette réception.

Les grévistes de Lawrence retournent à l'ouvrage

Les filatures ont ouvert hier leurs portes, malgré que la ville soit encore sous les armes. — Le colonel Sweetser refuse aux grévistes d'assister aux funérailles de la femme tuée au cours d'une manifestation.

Lawrence, 1er. — La ville est véritablement sous la loi martiale et les 1,200 soldats du col. Sweetser font la patrouille par toute la ville. Les vingt mille grévistes n'ont tenté de faire aucune manifestation depuis lundi dernier.

Lorsque les filatures ont été rouvertes, lundi matin, un groupe de Syriens a tenté de faire une manifestation, mais les soldats faisant une charge à la baïonnette, ont dispersé la foule. On assure que plusieurs personnes ont été blessées. Les grévistes ont été lents à obéir aux ordres des officiers.

Près des filatures Arlington, des amis des grévistes ont tenté de paralyser le service des tramways, en coupant les fils. Ils ont causé des dommages importants.

Le gouverneur Foss a fait publier une note dans laquelle il demande aux grévistes de reprendre leur poste dans les filatures. Il leur promet que presque dans un mois, le différend sera réglé, si les ouvriers montrent de la bonne volonté.

Les contremaîtres assurent que 40 pour cent des ouvriers sont retournés au travail, de leur côté les grévistes disent qu'il n'y a pas de défection dans leurs rangs.

Joseph J. Eitor, le chef des grévistes, et M. Giovanni son principal assistant qui ont été arrêtés sous l'accusation de complicité dans le meurtre d'Anna Lopiz, ont comparu devant la cour de police, ce matin, et sont allés innocents. Giovanni est le pro-

Une lettre de Mme Geggie

Nous recevons de Madame Guggie, fille du colonel Guggie, la lettre suivante :

Darnoc, Beaufort, Q.
Le 27 janvier 1912.

M. le rédacteur.

Veux-je permettre une correction au sujet du discours de M. L. R. Barry, C.E., devant l'Association du Jeune Barreau de Montréal, prononcé au Windsor vendredi soir, le 19. Il a certes fait l'éloge d'un avocat éminent du barreau de Montréal et de Québec; il s'agissait de Bartholomew Conrad Augustus Guggie, et s'il s'est dévoué quelques erreurs, il est de mon devoir de les corriger.

Quant à la religion, qu'il ne pratique pas, dit-on... Nous, qui l'avons connu, savons que ce n'est pas le cas, et qu'il mettait réellement en pratique les théories chrétiennes, celles qu'il enseignait aussi à ses enfants. Loin des églises, c'est-à-dire loin de l'église anglicane, il faisait le culte et le chant des cantiques le dimanche avec sa famille, lorsqu'on n'y allait pas. Il ne faut pas, par jugement téméraire, reprocher à autrui de ne pas pratiquer selon la manière de ses voisins; en matière de foi il n'y a que Dieu qui doit nous juger.

Kufin, les paroles trop flatteuses que M. Barry a bien voulu prononcer à mon adresse, devaient se diviser. Il est vrai que j'étais son secrétaire, son compagnon en dehors, car j'y trouvais non seulement le bien-être, mais aussi le bien-être. C'est sa femme défunte, notre mère, qui lui prodiguait tous les soins, après qu'elle fut arrivée des Bermudes où elle avait fermé les yeux du fils qu'elle adorait. Prévenu par lui-même que la mort ne tarderait pas, elle le veillait constamment; et un soir de dimanche en juin, subitement, il fut appelé. Le bon médecin de village, un ami sincère, ne tarda pas à le constater la mort. Cinq-vingts de vie présent: O. A. Guggie s'endormit paisiblement, heureux de déposer son fardeau.

Contredire, parer au public de soi, n'est pas agréable, mais on a chacun son devoir à remplir.

LEILA GUGGIE GEGGIE.

MACARONIS, VERMICELLES, SPAGHETTI, COQUILLES, PETITES PATES, OU NOUILLÈTES AUX OÙBES DE LA

MARQUE "HIRONDELLE"

Essayez-les, comparez-les aux PATES IMPORTÉES et VOUS DOUTERIEZ la préférence aux PATES "HIRONDELLE". Elles se prêtent à la préparation d'une grande variété de plats que vos convives apprécieront.

EN VENTE DANS TOUTES LES BONNES ÉPICERIES

La Cie C. H. Catelli, Limitée
MONTREAL, Canada.

500 grands coupons de pré-lards en rouleau, 2 verges de large à 19c, occasion splendide. Au Grand Magasin à Rayons VIAU, coin Ste-Catherine et Dufresne.

La Petite Mademoiselle

par HENRY BORDEAUX

15 (Suite)

Effaré de cette injurieuse question, il se redressa de toute sa taille. Sans doute on l'avait calomnié, sali, compromis, déshonoré.

— Par exemple, répliqua-t-il, presque avec colère. Je suis un honnête homme.

Elle allongea les lèvres dans une moue d'ironie.

— Ce n'est pas une raison, et vraiment je le regrette pour vous.

— Oui, parce que je n'épouserai qu'un homme sorti de prison.

— Sorti de prison? Mais c'est de la folie. Vous avez des goûts étranges, Mademoiselle, je ne l'aurais pas cru. Il croyait réviser. Fiez-vous aux pro-

COURTES DEPECHEES

CANADA

VENDEUR POURSUIVI.

Kingston, 31. — Henry Sugarman, marchand de bric-à-brac, est arrêté sur l'accusation d'avoir vendu à Chs. E. Héroux qui s'est suicidé il y a quelques jours, l'arme qui lui permit de commettre son acte.

La police prétend être capable de faire une très forte preuve.

ETRANGERS

UN ENFANT RECLAME UNE FORTUNE.

San Francisco, 31. — Etienne Bailliant, un petit vendeur de journaux de Londres, réclame en justice la succession de son père, un homme riche qui serait son grand-père. L'histoire de cet enfant paraît extraordinaire et ce n'est que par hasard que sa famille fut découverte.

NOUVEAUX SOUS-MARINS.

Barrow, Ang., 31. — L'Amirauté anglaise a commandé chez Vickers Sons & Maxim, la construction de trois sous-marins nouveaux modèles et pouvant effectuer de longs voyages.

ESCARMOUCHES AU MEXIQUE.

Cuernavaca, Mex., 31. — Plusieurs escarmouches ont eu lieu près de la capitale. A Tere Maria, les fédéraux ont tué quatre hommes blessés. Les communications télégraphiques avec Mexico ont été coupées, mais les autorités peuvent communiquer par d'autres moyens.

IL REVET LE PALLIUM

Philadelphie, 31. — En présence des cardinaux Gibbons et Parley et de dix-huit évêques, Mgr Prendergast, archevêque de Philadelphie, a reçu aujourd'hui le pallium qui est l'insigne de sa dignité.

Un nombreux clergé assistait à la cérémonie qui fut fort imposante. Mgr Prendergast, comme on le sait, a succédé à Mgr Ryan.

L'INSTITUT DES JOURNALISTES

Londres, 1. — On annonce officiellement que la conférence de l'Institut des journalistes ne sera pas tenue au Canada, cette année. On croit cependant que la conférence sera tenue, en 1913, à Montréal. Le conseil de l'Institut n'a pas encore pris de décision.

PRESIDENT DU HONDURAS

Puerto Cortes, Honduras, 1. — On apprend ici que le congrès du Honduras a accepté la démission du vice-président Bogran et a nommé le docteur Bertrand pour lui succéder. Le docteur Bertrand fut élu président provisoire après les succès de la révolution conduite par le général Bonilla contre l'ex-président Davila.

MACFARLAND EST COUP.

Newark, N. J., 1. — Le jury a trouvé Allister M. MacFarland coupable d'avoir empoisonné sa femme à l'aide de cyanure de potassium.

MacFarland attendit le verdict pendant treize heures, passa son temps à dessiner et ne montra pas la moindre impatience.

Quant le chef du jury prononça son verdict, l'accusé sembla étonné mais ne défilait pas.

L'AUTRALE EST ACCEPTE

Melbourne, Australie, 1. — L'hon. F. G. Tudor, ministre des douanes, a déclaré que l'Australie serait très en faveur d'un traité de réciprocité avec le Canada et qu'il serait très bien accueilli surtout si le Canada indiquait dans quelles lignes il pourrait être fait. La visite de M. Foster hâtera beaucoup cet arrangement et une magnifique réception l'attend.

L'ANSTRALIE ET LA NOUVELLE-ZÉLANDE.

Melbourne, Australie, 1. — Le projet du premier ministre Fisher, pour une alliance ou fédération, entre l'Australie et la Nouvelle-Zélande, pour des fins de défense, est complètement abandonné. Les journaux le considèrent comme prématuré et inopportuniste.

LES ETATS-UNIS CONTRE L'ALLEMAGNE

Berlin, 1. — Le "Kreuz-Zeitung", dans un rapport des discours du secrétaire Knox, et de l'ambassadeur allemand, le comte von Bernsdorff, au club National de la Presse, à Washington, attaque fortement le secrétaire d'Etat américain comme étant l'un des plus grands ennemis de l'Allemagne aux Etats-Unis, ainsi que le démontrent ses efforts pour inaugurer un tarif de représailles contre l'Allemagne.

Le président Taft et le secrétaire Knox, écrit-il, sont plus désireux de conclure des traités avec la France, comme avec la Grande-Bretagne, ainsi que l'indiquent les commentaires de la presse américaine, à l'occasion de la visite du duc de Connaught.

TREMBLEMENT DE TERRE EN ALASKA

Cordova, Alaska, 1er fév. — De gros tremblements de terre se sont fait sentir dans le sud et l'intérieur de l'Alaska, et principalement dans la vallée de Tanana. A Cordova, le premier choc dura dix secondes et les bâtiments furent fortement ébranlés.

LE PACIFIQUE CANADIEN

Le Pacifique Canadien a décidé de faire arrêter sur signal son train No 454 qui est dû à Ste-Adèle à 7.06 p.m., le dimanche seulement, à cet endroit pour les passagers qui se rendent à Montréal.

LE PACIFIQUE CANADIEN

Le Pacifique Canadien a décidé de faire arrêter sur signal son train No 454 qui est dû à Ste-Adèle à 7.06 p.m., le dimanche seulement, à cet endroit pour les passagers qui se rendent à Montréal.

LE PACIFIQUE CANADIEN

Le Pacifique Canadien a décidé de faire arrêter sur signal son train No 454 qui est dû à Ste-Adèle à 7.06 p.m., le dimanche seulement, à cet endroit pour les passagers qui se rendent à Montréal.

LE PACIFIQUE CANADIEN

Le Pacifique Canadien a décidé de faire arrêter sur signal son train No 454 qui est dû à Ste-Adèle à 7.06 p.m., le dimanche seulement, à cet endroit pour les passagers qui se rendent à Montréal.

LE PACIFIQUE CANADIEN

Le Pacifique Canadien a décidé de faire arrêter sur signal son train No 454 qui est dû à Ste-Adèle à 7.06 p.m., le dimanche seulement, à cet endroit pour les passagers qui se rendent à Montréal.

LE PACIFIQUE CANADIEN

Le Pacifique Canadien a décidé de faire arrêter sur signal son train No 454 qui est dû à Ste-Adèle à 7.06 p.m., le dimanche seulement, à cet endroit pour les passagers qui se rendent à Montréal.

LE PACIFIQUE CANADIEN

Le Pacifique Canadien a décidé de faire arrêter sur signal son train No 454 qui est dû à Ste-Adèle à 7.06 p.m., le dimanche seulement, à cet endroit pour les passagers qui se rendent à Montréal.

LE PACIFIQUE CANADIEN

Le Pacifique Canadien a décidé de faire arrêter sur signal son train No 454 qui est dû à Ste-Adèle à 7.06 p.m., le dimanche seulement, à cet endroit pour les passagers qui se rendent à Montréal.

LES PRETENTIONS DE CARBON

RIDICULEUSES

Londres, 1. — Sir John Simon, solliciteur général, déclare que Sir Edward Carson s'est plaint de ce qu'un ancien ministre n'allait expliquer le projet du Home Rule, alors que lui et les siens faisaient tout en leur pouvoir pour empêcher M. Churchill de parler.

Si l'on veut trouver de l'intelligence en Irlande, dit-il, c'est à Belfast et parmi les Orangistes qu'il faut la chercher. Le gouvernement est décidé de faire passer le projet du Home Rule, sans se laisser effrayer par les Orangistes de l'Ulster.

LYNCHAGES ACCUSÉS.

West Chester, Pa., 1. — Le gouvernement a fait arrêter Lewis Demotte, John Conrad et Louis Keyser, qui participèrent au lynch du nègre Jack Walker. Tous trois sont accusés de meurtre au premier degré.

FAUSSEMENT NONAGENAIRE.

New-York, 1. — Tremblant à la barre du tribunal de police, un vieillard de 90 ans, Chs. Bartlett, a admis qu'il fut l'un des plus habiles faussaires de son temps.

REVOLTES DES TROUPES MEXICAINES.

El Paso, Tex., 1. — La garnison de Ciudad Juarez s'est révoltée contre le gouvernement de Madero. Cette révolte est la conséquence de la démission du général Pascual Orozco.

LE COLONEL ESTRADA

Le colonel Estrada et le chef de la gendarmerie le colonel Gatto sont détenus en prison par les rebelles.

LE PERE VAUGHAN DENONCE LE DIVORCE

New-York, 1. — Le père Vaughan, célèbre prédicateur anglais, a dénoncé, à la salle Carnegie, les grands dangers qu'il y a à encourir en votant le divorce, le suicide de race et l'irréligion.

TRANSACTION IMMOBILIERE IMPORTANTE

M. Léon Racicot, de la maison Godin et Racicot, West d'acheter de M. Geo. Macfarland et Cie, la balance de leurs terrains qu'ils ont à vendre à Montréal, New Westmount et Parkdale, Quartier Notre-Dame de Grâce, formant au-delà de 400,000 pieds de terrain sur les rues Westminster, Montclair, King-Edward, Rosedale et Oak.

LE CLUB DES NOMADES

Le huitième banquet annuel du club des Nomades a eu lieu hier soir au café Edinburgh, rue Sainte-Catherine-Ouest; M. Taylor présidait.

LE MAIRE GUERIN A PRIS LA PAROLE SUR LES DEVOIRS DES CITOYENS ET A PROMIS UN AVENIR BRILLANT A LA VILLE

Le huitième banquet annuel du club des Nomades a eu lieu hier soir au café Edinburgh, rue Sainte-Catherine-Ouest; M. Taylor présidait.

C'est le maire Guerin qui a répondu au toast porté à la Ville de Montréal par M. Max Murdoch. Il a parlé de l'accomplissement rapide de la ville et de l'avenir qui lui est réservé. Montréal deviendra peut-être la deuxième ville de l'empire. "Nous avons tout, dit le maire, fait ce que nous pouvions pour Montréal, mais nous devons faire encore plus pour la rendre belle et saine. Nous avons encore à lutter contre la mortalité infantile."

Le major Q. W. Stephens a répondu au toast porté à Notre Pays. Le patriotisme, dit-il, doit être l'amour passionné des individus pour le pays. En Suisse, on a trouvé un moyen pratique de mettre cet amour dans le cœur des enfants: on leur donne des cours sur leurs devoirs de citoyens, et si l'on fait les élections le dimanche, c'est parce que c'est le devoir le plus sacré d'un citoyen de dire ce qu'il pense de l'administration du pays.

CHANGEMENT D'HORAIRE DU C. P. R.

Le Pacifique Canadien a décidé de faire arrêter sur signal son train No 454 qui est dû à Ste-Adèle à 7.06 p.m., le dimanche seulement, à cet endroit pour les passagers qui se rendent à Montréal.

CHANGEMENT D'HORAIRE DU C. P. R.

Le Pacifique Canadien a décidé de faire arrêter sur signal son train No 454 qui est dû à Ste-Adèle à 7.06 p.m., le dimanche seulement, à cet endroit pour les passagers qui se rendent à Montréal.

CHANGEMENT D'HORAIRE DU C. P. R.

Le Pacifique Canadien a décidé de faire arrêter sur signal son train No 454 qui est dû à Ste-Adèle à 7.06 p.m., le dimanche seulement, à cet endroit pour les passagers qui se rendent à Montréal.

CHANGEMENT D'HORAIRE DU C. P. R.

Le Pacifique Canadien a décidé de faire arrêter sur signal son train No 454 qui est dû à Ste-Adèle à 7.06 p.m., le dimanche seulement, à cet endroit pour les passagers qui se rendent à Montréal.

CHANGEMENT D'HORAIRE DU C. P. R.

Le Pacifique Canadien a décidé de faire arrêter sur signal son train No 454 qui est dû à Ste-Adèle à 7.06 p.m., le dimanche seulement, à cet endroit pour les passagers qui se rendent à Montréal.

CHANGEMENT D'HORAIRE DU C. P. R.

Le Pacifique Canadien a décidé de faire arrêter sur signal son train No 454 qui est dû à Ste-Adèle à 7.06 p.m., le dimanche seulement, à cet endroit pour les passagers qui se rendent à Montréal.

CHANGEMENT D'HORAIRE DU C. P. R.

Le Pacifique Canadien a décidé de faire arrêter sur signal son train No 454 qui est dû à Ste-Adèle à 7.06 p.m., le dimanche seulement, à cet endroit pour les passagers qui se rendent à Montréal.

CHANGEMENT D'HORAIRE DU C. P. R.

Le Pacifique Canadien a décidé de faire arrêter sur signal son train No 454 qui est dû à Ste-Adèle à 7.06 p.m., le dimanche seulement, à cet endroit pour les passagers qui se rendent à Montréal.

CHANGEMENT D'HORAIRE DU C. P. R.

Le Pacifique Canadien a décidé de faire arrêter sur signal son train No 454 qui est dû à Ste-Adèle à 7.06 p.m., le dimanche seulement, à cet endroit pour les passagers qui se rendent à Montréal.

CHANGEMENT D'HORAIRE DU C. P. R.

Le Pacifique Canadien a décidé de faire arrêter sur signal son train No 454 qui est dû à Ste-Adèle à 7.06 p.m., le dimanche seulement, à cet endroit pour les passagers qui se rendent à Montréal.

CHANGEMENT D'HORAIRE DU C. P. R.

Le Pacifique Canadien a décidé de faire arrêter sur signal son train No 454 qui est dû à Ste-Adèle à 7.06 p.m., le dimanche seulement, à cet endroit pour les passagers qui se rendent à Montréal.

CHANGEMENT D'HORAIRE DU C. P. R.

Le Pacifique Canadien a décidé de faire arrêter sur signal son train No 454 qui est dû à Ste-Adèle à 7.06 p.m., le dimanche seulement, à cet endroit pour les passagers qui se rendent à Montréal.

CHANGEMENT D'HORAIRE DU C. P. R.

Le Pacifique Canadien a décidé de faire arrêter sur signal son train No 454 qui est dû à Ste-Adèle à 7.06 p.m., le dimanche seulement, à cet endroit pour les passagers qui se rendent à Montréal.

CHANGEMENT D'HORAIRE DU C. P. R.

Le Pacifique Canadien a décidé de faire arrêter sur signal son train No 454 qui est dû à Ste-Adèle à 7.06 p.m., le dimanche seulement, à cet endroit pour les passagers qui se rendent à Montréal.

CHANGEMENT D'HORAIRE DU C. P. R.

Le Pacifique Canadien a décidé de faire arrêter sur signal son train No 454 qui est dû à Ste-Adèle à 7.06 p.m., le dimanche seulement, à cet endroit pour les passagers qui se rendent à Montréal.

Marché de Montréal

INDUSTRIE LAITIÈRE

FROMAGE

De l'Est 14c à 14c 3-8
De l'Ouest 14c 1/4 à 14c 1/2

BEURRE

Crémier, choix 30c 1-2 à 31c 1-2

PRODUITS DE LA FERME

OEUFS

Oeufs choisis 34 1/2 à 35c
Oeufs, No 1 32 1/2 à 33c

VOLAILES

Dindes, la livre 18c à 19c
Poulets, la livre 10c à 13c
Volailles, la livre 8c à 10c
Canards, lb livr. 14c à 16c
Oies, la livre 13c à 14c

MIEL

Blanc 11c à 11c 1-2
Brun 10c à 10c 1/2
Brun coulé 7c à 8c
Brun coulé 7c 1-2 à 9c

PRODUITS DE L'ERABLE

Strop d'érable en boîte . 7c à 7c 1-2
Sucre d'érable, la livre . 8c 1-2 à 9c 1-2

HAUCOTS

Au wagon, le minot . . 2 10 à \$2 15

POMMES DE TERRE

Pommes canadiennes, la poche f. \$1 35 à \$1 40
Green Mountain 1 45 à 1 50

LE FOIN

Extra, No 1 \$16.00 à \$16.50
Extra, No 2 15.00 à 15.50
Ordinaire, No 2 14.00 à 14.50
No 3 13.00 à 13.50
Luzerne, mixte 10.50 à 11.00

L'AVOINE

Canadienne, No 2, 4c
L'Ouest 47c 1-2
Extra No 1, pour
fourrage 46c à 46c 1-2
No 3, de l'Ouest 46c
No 2, local 46c 1-2
No 3, local 45c 1-2
No 4, local 44c 1-2

LA FARINE

Manitoba, patentes blés de printemps, patentes . . . \$5.60
Secondes 5.10
Manitoba, farine 4.90
Patentes, blés d'hiver . . \$4.75 à \$5.00
Straight rollers, 90 pour cent 4.25 à 4.40
Straight rollers en sac . . 1.95 à 2.05
Extras 1.70 à 1.75

CHUQUES DE BLE

Son de Manitoba 23.00
Recoupe 25.00
Moulée pure 32.00 à 34.00
Moulée mêlée 26.00 à 29.00

AVOINE ROULEE

Avoine roulée, le baril . . \$4.65
Avoine roulée, le sac . . . 2.20
Mais, le baril 4.00
Mais, le sac 1.90

LE BETAIL A MONTREAL

Jeunes bœufs \$5.75 à \$6.00
Vaches 4.50 à 4.55
Taureaux 4.75 à 5.00
Moutons 3.75 à 4.00
Agneaux 5.75 à 6.00
Porcs 6.65 à 6.80
Veaux 3.00 à 12.00

PROVISIONS

Les prix suivants nous sont fournis par le Laing Packing & Provisions Company.

Lard penant, Can. Short Cut
Mess, baril, 35-45 morceaux . \$22.50
Cut Mess, baril, 45-55 morceaux . 22.00

Lard clair, Canada, 25-35 morceaux, baril 22.00
Lard de France, penant, baril . 20.00
Pickle, lard, baril 20.50
Lard clair, tout gras du don, baril 40-50 morceaux . .

FEU! FEU! FEU!

BTES-VOUS PROTEGEZ?
Si non, avez un boyau d'incendie. Nous
en avons de toutes les sortes.

D. K. McLAREN, Limitée,
351 RUE ST-JACQUES

CALENDRIER

VENREDI, LE 2 FEVRIER

Purification de la B. V. M.
Lever du soleil, 7 h. 20; coucher du
soleil, 5 h. 08; lever de la lune, 4 h. 36;
coucher de la lune, 7 h. 44.
Pleine lune à 7 h. 4 du soir.

TEMPERATURE

Bulletin d'après le thermomètre
de Hearn et Harrison, 10-12,
rue Notre-Dame Est, R. de
MEBLE, Gérant

Aujourd'hui maximum... 9
Minimum... 0
Aujourd'hui minimum... 3
Même date l'an dernier... -5

BAROMETRE

8h. matin, 29.66; 11h. matin, 29.69;
midi, 29.71.
Beau et froid.

CE SOIR

A l'Alliance française, conférence
de M. Charles Diehl, membre de l'Institut
de France. Sujet: "La femme by-
zantine."

M. R. B. Bennett contredit la rumeur

Ottawa, 1. — M. R. B. Bennett, dé-
puté de Calgary est arrivé ici de re-
tour d'Europe.

A son départ pour l'Angleterre, la
rumeur courait que M. Bennett s'était
prononcé en faveur de relations com-
merciales plus étroites avec les Etats-
Unis et un commerce plus libre des
produits de l'ouest aux Etats-Unis.
M. Bennett a démenti cette rumeur. M.
Bennett a affirmé qu'il n'était pas mé-
me allé à Winnipeg où on dit qu'il
aurait fait cette déclaration et qu'il
n'a eu de communication avec per-
sonne dans cette ville.

La contestation dans Lotbinière

(Service particulier)
Québec, 1. — Les objections prélimi-
naires dans la contestation de l'élection
de Lotbinière ont été plaidées ce matin
devant le juge Dorion. La cause a été
prise en délibéré.

Ouverture de la Cour d'Appel

(Service particulier)
Québec, 1er. — Le terme de février
de la Cour d'Appel est commencé ce
matin. Il y a un grand nombre de cau-
ses sur le rôle.

Les primes sur le fer en guesse

(Service particulier)
Ottawa, 1. — La droite a eu une au-
tre réunion à huis clos, ce matin. Elle
s'est prolongée une partie de l'avant-
midi et c'est terminé à une heure. On
a discuté longuement de l'opportu-
nité de renouveler les primes sur le fer
en guesse. La députée conservatrice,
sauf celle de l'ouest, apparaît favo-
rable au projet. On n'en est venu à
aucune décision. Le ministre fera con-
naître son intention à ce sujet dans
le prochain discours du budget. M.
Borden déclare n'avoir aucune infor-
mation à faire pour le moment.

Le prédicateur de Notre-Dame

Nous apprenons, et nos lecteurs se-
ront heureux de l'apprendre aussi, que
le prédicateur de la prochaine station
quadragésimale à Notre-Dame, sera le
R. P. Gally, de la Congrégation fran-
çaise des Maristes.

Lé Parler Français au Manitoba

(Service particulier)
Duck Lake, Sask., 1. — La section
manitobaine du "Parler Français au
Canada" a tenu deux réunions pendant
le mois de décembre et une autre en
janvier. Elle s'occupe de la prépa-
ration des travaux pour le congrès de
Québec et elle organise une séance pu-
blique pour faire connaître l'œuvre à
notre population de langue française.

Pour les pauvres

M. Arthur Saint-Pierre accuse récep-
tion de la somme de \$5.00 qui lui a
été adressée par un anonyme, pour
être remise à la Section des jeunes
gens de la Conférence de Saint-Vincent
de Paul de l'Immaculée Conception.

Mme C. E. L. Desaulniers

Madame C. E. L. Desaulniers, née
Dumontier, (Hermeline), l'épouse de
l'agent d'immobilier bien connu de cette
ville vient de subir avec succès plu-
sieurs opérations, à l'Hôtel-Dieu, et elle
est maintenant en pleine voie de réta-
blissement.

La part de la ville

Les commissaires ont donné instruc-
tion au contrôleur des finances de si-
gner un mandat de \$5,000, comme con-
tribution de la Ville au monument du
roi Édouard VII.

Le capitaine Draulette à Montréal

Le capitaine Yves et Madame Drau-
lette de Paris, dont nous annonçons
hier l'arrivée à New-York, sont au-
jourd'hui à Montréal, en route pour la
région du Témiscaming.

Prochain mariage

On annonce pour le 5 février le ma-
riage de Mlle Alexina Robitaille de
Montréal avec M. Ernest Charette,
avocat de Mont-Laurier.

L'héritage Meurling serait de \$175,000

C'est par erreur, dit-on, que les journaux ont
annoncé que le reliquat de la succession
de M. Meurling s'élevait à \$4,000 seulement

La nouvelle annonçant que le reli-
quat de la succession de M. Meurling
serait de \$175,000, est-elle exacte?
C'est probablement par erreur dans
le dénombrement du cédulaire de M.
Meurling, actuellement en Europe,
qu'on a cru qu'il ne restait plus que
\$4,000 de la fortune de feu M. Meur-
ling, après le paiement des legs.

Le beau parler français en Saskatchewan

NOS COMPATRIOTES DE CETTE RE-
GION DE L'OUEST ORGANISE
POUR LES DERNIERS JOURS DE
FEBVRIER UN GRAND CONGRES
DE LA LANGUE FRANÇAISE. —
NOS SEIGNEURS LANGEVIN, PAS-
CAL, MATHIEU ET CHARLEBOIS,
ET L'HON. TURGEON PARLE-
RONT AU NOMBRE DES ORA-
TEURS DU CONGRES.

(Service particulier)

Duck Lake, Sask., 1. — La province
de Saskatchewan fera dignement sa
part pour appuyer une conférence con-
tribuant au succès du Congrès de la
Langue Française.

Le "Patriote de l'Ouest" annonce
dans son dernier numéro qu'une grande
convention de tous les groupes fran-
çais de cette province sera tenue à
Duck Lake les 28 et 29 février.

Plus de quinze cent soixante
cinq de familles ont répondu à l'appel
du vaillant journal. Ces adhé-
sions représentent plus de quatre
vingts centres français de l'Ouest.

Cette convention choisira un bureau
permanent qui étudiera les mesures à
soumettre au grand Congrès de Qué-
bec et élira les représentants de la
Saskatchewan.

S. G. Mgr Langevin O.M.I., archevê-
que de St-Boniface. Nos Seigneurs
Pascale, O. E. Mathieu et O. Charle-
bois et l'honorable A. Turgeon, assis-
teront à cette convention et y porte-
ront la parole.

Tout fait prévoir un succès sans pré-
cédent.

La Convention Agricole de Saint-Bruno

La convention agricole organisée à
Saint-Bruno, comté de Chambly, par
la "Société Coopérative Agricole de
Saint-Bruno" s'est terminée hier à
une heure avancée de la nuit.

De l'année de tenue du premier con-
grès régional de l'agriculture a rem-
porté un succès remarquable et a jeté
dans la région une semence qui por-
tera de bons fruits. Outre les confé-
renciers et les personnages distingués
du monde agricole et du monde uni-
versitaire déjà mentionnés, au pro-
gramme, la convention a été honorée
de la présence de deux députés du
comté, MM. Desaulniers, M.D. et J.
H. Rainville. Tous deux ont fait un
bel éloge de l'agriculture et ont con-
seillé aux cultivateurs de la cam-
pagne de faire tous les efforts possi-
bles pour retenir au sol la génération ac-
tuelle. A l'une des séances d'hier, M.
Rainville, député de Chambly-Verché-
res, joignant aux paroles des ac-
teurs, s'est spontanément engagé devant
toute l'assemblée à solder ses propres
dettes des sociétés-sœurs, c'est-à-dire des
sociétés coopératives agricoles de la
province, ont quitté Saint-Bruno ce
matin, enchantés de la réception que
leur ont faite les citoyens, enchantés
en particulier de l'exquise et large
hospitalité offerte par M. le curé Sau-
riol, qui s'est si généreusement dépen-
sé pour assurer le succès de la con-
vention.

Pris dans les glaces

(Service particulier)
Pictou, N.E., 1. — Le navire "Mia-
to", parti lundi de Georgetown pour
se rendre à Pictou, n'a pas pu
atteindre sa destination et est pris
dans les glaces, à environ huit milles
de Pictou.

Le steamer "Earl Grey" n'a pu
forcer la barrière de glace, et a dû re-
tourner deux fois à Pictou.

Le marégraphe annonce que les
40 passagers du "Minto" sont en
santé. Voici les noms de quelques-uns
d'entre eux: Wallace Stroud, A. G.
Bonetel, E. B. Reilly, W. J. Creilly, J.
E. Moranville, B. B. Ives, R. E. Char-
leton, A. London, M. Reed, H. E. Wa-
namaker, J. A. Morris, D. G. Moony,
B. S. McLure, A. E. Mullen.

Union Nationale Française

La grande soirée de gala qui aura
lieu au Monument National mardi pro-
chain, 6 février, sous le patronage de
M. L. Raynaud, Consul de France, s'an-
nonce comme un très grand succès.

Qu'on se hâte de prendre ses billets,
il en reste encore quelques-uns à ven-
dre. Les plans de la salle seront dis-
posés demain vendredi à partir de 9
heures du matin, à la librairie St-Louis,
251 St-Charles.

Orchestre, \$1.50, Parquet, \$1.00. Par-
terre, 50c. Balcon, \$1.50. Galerie réser-
vée, 50c. Non réservée, 25c.

Afin de permettre aux familles d'as-
sister à cette soirée sans précédent, un
prix de 25c a été fixé pour la galerie à
partir de la sixième rangée.

Le programme réunira les noms de
Mmes Cargue, Cahuzac, Pilon, Plamond-
Michot, Marsol, M.M. Cargue, d'A-
rial, Bonafé, Plamondon, Paul-Marcel,
Dumestre, Delville, d'Estrie, etc.

L'orchestre sera sous l'habile direc-
tion de M. Edmond Hardy, officier
d'Académie.

Au piano d'accompagnement le ma-
estro M. Miro.

Les incidents de la journée électorale

LES FONCTIONNAIRES DU SECRE-
TARIAT GENERAL ONT PORT A
FAIRE POUR QUE TOUT MAR-
CHE BIEN. MAIS ILS Y REUS-
SISSENT. — EXCITATION CHEZ
LES ISRAELITES.

(Service particulier)

Il est encore impossible de dire qui
l'emportera dans la lutte pour la mai-
rie et l'échevinage. D'après les rensei-
gnements, que nous avons obtenus, la
journée est assez active dans certains
endroits où l'on pensait qu'elle se
serait peu. L'échevin Lévesque dit que
dans un poll où il est allé voter, dans
St-Henri, à 10 heures, il a vu seize
électeurs avaient déjà déposé leur bul-
letin. L'échevin N. Lapointe était le
vingt-septième à la même heure dans
un poll de St-Cunégonde.

Les commissaires du secrétariat général
ont été très occupés toute la journée,
mais ce fut la plupart du temps pour
des choses insignifiantes. Il paraît ce-
pendant que certains sous-rapporteurs
n'ont pas encore compris leurs instruc-
tions malgré toutes les explications
qu'on leur a données à profusion et les
examens écrits qu'on leur a fait passer.
C'est ainsi que dans certain poll, le
sous-rapporteur donne, aux proprié-
taires qui n'ont droit de voter dans ce
quartier, que pour l'élection de l'é-
chevin, les bulletins pour l'élection du
maire et de l'échevin, et qui leur re-
fusa un bulletin pour le référendum.

Il y a eu aussi des polls à changer
au dernier moment et les automobiles
mis à la disposition des fonctionnaires
ont eu plusieurs courses à faire.

Cependant des qu'une faute a été si-
gnalée, on y a remédié immédiatement.
C'est dans les districts israéliques que
les sous-rapporteurs ont eu le plus de
difficulté.

Dans un poll de la rue Vallée, quar-
tier St-Laurent, les fonctionnaires se
sentaient débordés par les électeurs qui
entraient tous à la fois et voulaient
se faire expliquer la question de la
qualification foncière, les a tous mis à
la porte pour n'en laisser entrer qu'un
à la fois. Les israéliques criaient
qu'on voulait les empêcher de voter et
menaçaient de défoncer la porte. M.
Créneau, averti, alla se rendre compte
de la situation et mit un agent de
police à la porte du poll pour calmer
l'excitation des hébreux.

C'est la première fois que les com-
pagnies à fonds social ont le droit de
voter par l'entremise des délégués, ce
qui ajoute un peu à la difficulté de la
situation. Cependant MM. David,
Bauset, Créneau, Gauthier et Laflamme
se multiplièrent et réussirent à faire
passer la journée sans accident nota-
ble.

La bourse subit une baisse en France

CETTE FAIBLESSE FINANCIERE
EST ATTRIBUEE A L'EMBARRAS
DANS LEQUEL SE TROUVAIENT
PLUSIEURS GRANDES MAISONS.

— M. CAILLAUX NE SERA PAS
CANDIDAT AU CONSEIL D'ADMI-
NISTRATION DE LA SOCIETE GE-
NERALE.

Paris, 1. — La faiblesse de la Bourse,
pendant les derniers jours, peut être
attribuée à l'embarras de plusieurs
maisons, qu'il a fallu relever à tout
prix. Hier, on a eu l'impression que
s'est manifestée dans toutes les trans-
actions.

La rente a avancé de 10 centimes
sur la nouvelle qu'une commission
franco-italienne va être formée pour
établir, entre les deux pays, un "modus
vivendi" dans la Méditerranée et
empêcher, ainsi, le retour d'incidents
pareils à celui du "Manouba" et du
"Carthage".

A un démenti le bruit que M. Cail-
laux, ancien président du conseil, soit
candidat au conseil d'administration
de la Société générale.

Une station de ballons dirigeables

(Service particulier)
Philadelphie, 1. — La toiture du
plus grand hôtel de Philadelphie va
être aménagée comme station d'atter-
rissage pour une ligne de ballons diri-
geables qui feront le service public en-
tre New-York et Atlantic-City.

La fin de la Campagne

LES DERNIERES ASSEMBLEES
L'échevin Lavallée a tenu une assem-
blée à St-Jean de la Croix, et il a pris
part à l'assemblée d'un candidat dans
le quartier Laurier, pour finir une cam-
pagne courte, mais bien remplie.

Me N. K. Laflamme y a encore pris
la parole. C'est un homme expérimenté
qui nous fait comme maire, à-t-il dit,
et non pas un homme qui présidera avec
grâce à un banquet de charité ou à une
réception municipale.

M. Marcell a pris la parole à cinq en-
droits hier soir, dans les quartiers Ho-
chelaque, St-Jacques, St-Jean-Baptiste,
St-Gabriel et, devant des dames au No.
149 rue Berri.

M. le commissaire Ainey a donné son
appui à l'échevin Leclaire, au marché
St-Jean-Baptiste. M. Vandelaar a tenu
assemblée au Theatrum, rue Da-
luth.

M. Tarceat a pris la parole à la rue
Dallard, quartier Laurier.

M. D. MacDonald a tenu sa dernière
assemblée à l'école de Notre-Dame-de-
Grâce, avenue Prud'homme.

L'hôpital est plein

Le pavillon où l'on loge temporairement
les varioleux est encombré. Il ne
renferme que huit lits et loge onze
malades; trois couchent sur des sofas.
Il y a aussi trois malades dont un
bêbête isolé dans une maison particulière
dans la banlieue.

Député en deuil

(Service particulier)
Kingston, 1. — Mme William Nickle,
mère de M. W. F. Nickle, député aux
Communes, est décédée ce matin, à l'âge
de 72 ans.

Un pompier suffoqué et \$40,000 de pertes

Tels sont les résultats d'un incendie qui a dé-
truit ce matin l'édifice de la " Dominion
Cocoanut Butter Company" rue Papineau

Ce matin, vers 9 heures 1-2, les pom-
piers de la brigade No. 7, étaient appe-
lés en toute hâte à la "Dominion Co-
coanut Butter" 206 Papineau, où un
violent incendie venait de se déclarer.
A l'arrivée des pompiers, l'édifice en-
tier était déjà en flammes. Le chef Gi-
roux commanda immédiatement la pose
de sept jets d'eau et après une heure
et demie de travail ardu, les hommes
des postes 7, 8 et 11, avaient enfin réus-
si à mettre le feu sous contrôle.

L'édifice est complètement en ruines.
On estime les pertes entre \$30,000 et
\$40,000. Les assurances se chiffrent à
\$25,000. Les machineries qu'on avait
fait venir exprès d'Angleterre sont hors
de service totalement. La Compagnie
venait de recevoir une commande de
60,000 livres de beurre de cacao, de la
Maison Miller de Winnipeg. Le pompier
Sarrasin a été projeté violemment con-
tre une fenêtre et suffoqué à la suite
d'une explosion de 20 tonnes d'huile de
cacao. On ne connaît pas l'origine de
l'incendie. Le contremaître Pollard et
le charrier Hurt étaient seuls dans la
bâtisse au moment du feu. Ils ont don-
né l'alarme, mais ils ne peuvent dire
comment a commencé l'incendie. La
fabrique en question employait une
trentaine d'hommes.

Un couvent est incendié à Binghampton

(Service particulier)

Binghamton, N. Y., 1. — Le couvent
de St-Joseph, la plus ancienne institu-
tion catholique aux Etats-Unis, a été
détruit ce matin par un incendie. Vingt
cinq sœurs ont été sauvées au
moyen des échelles, par les pompiers,
car l'escalier conduisant à leur dortoir
avait été brûlé.

Plusieurs élèves ont perdu connais-
sance, suffoqués par la fumée, mais
on a pu les ramener et toutes sont sau-
vées.

Les pertes se montent à plus de
\$100,000.

Courrier de la Capitale

EN ALLUMANT UN POELE, UNE
JEUNE FILLE MET LE FEU A SES
VETEMENTS ET SE BRULE AU
MAINS ET A LA FIGURE. — L'IN-
FORTUNE EST TRANSPORTEE A
L'HOPITAL NOTRE-DAME.

(Service particulier)

Ottawa, 1. — La perception des dou-
anes pendant le mois de janvier à Ot-
tawa, a rapporté la somme de \$110,
290. Les recettes des dix derniers mois
de l'année fiscale accusent une augmen-
tation de \$132,000 sur celles de la pé-
riode correspondante de l'année der-
nière.

Dans les cercles municipaux à Otta-
wa, on dit qu'on va sous peu deman-
der à la commission des chemins de fer
si elle peut forcer la compagnie des
trains d'Ottawa à faire certaines
améliorations dans son service. On sait
que la compagnie des trains possède
une charte fédérale, et que comme
telle elle doit probablement se trouver
sous la juridiction de la Commission
des chemins de fer.

Plusieurs citoyens en vue de Hull
disent ce matin, que si une commission
royale fait une enquête, comme on s'y
attend, sur les précédents illégaux cer-
tains échevins pour se faire élire, et
sur leur conduite au conseil de ville,
on apprendra des choses sensationnelles.
Certains ex-échevins promettent
de faire de petites révélations intéres-
santes. D'autre part, les membres du
conseil de ville déclarent que tout ce
potin se résume à peu de chose, et ils
attendent l'enquête le pied ferme.

Le premier ministre a pris hier des
renseignements au sujet de la large
fissure qui se trouve dans le nouveau
musée Victoria. M. Borden va discuter
la chose avec le ministre des Tra-
vaux publics, et on va immédiatement
avisier aux moyens à prendre pour con-
jurer un danger menaçant.

Accident mortel à Sherbrooke

(Service particulier)

Sherbrooke, 1. — Noël Bechotte 14
ans, employé aux usines du Qué-
bec Central, s'est fait tuer hier soir
vers 9 heures, par un convoi qui al-
lait à reculons.

Bechotte se rendait à son travail.
Le malheureux n'entendit ni ne vit
venir le train et fut frappé par le
dernier wagon. La mort a été instan-
tanée.

Le cadavre a été transporté à la
morgue où l'enquête aura lieu ce soir.

La fin de la Campagne

LES DERNIERES ASSEMBLEES
L'échevin Lavallée a tenu une assem-
blée à St-Jean de la Croix, et il a pris
part à l'assemblée d'un candidat dans
le quartier Laurier, pour finir une cam-
pagne courte, mais bien remplie.

Me N. K. Laflamme y a encore pris
la parole. C'est un homme expérimenté
qui nous fait comme maire, à-t-il dit,
et non pas un homme qui présidera avec
grâce à un banquet de charité ou à une
réception municipale.

M. Marcell a pris la parole à cinq en-
droits hier soir, dans les quartiers Ho-
chelaque, St-Jacques, St-Jean-Baptiste,
St-Gabriel et, devant des dames au No.
149 rue Berri.

M. le commissaire Ainey a donné son
appui à l'échevin Leclaire, au marché
St-Jean-Baptiste. M. Vandelaar a tenu
assemblée au Theatrum, rue Da-
luth.

M. Tarceat a pris la parole à la rue
Dallard, quartier Laurier.

M. D. MacDonald a tenu sa dernière
assemblée à l'école de Notre-Dame-de-
Grâce, avenue Prud'homme.

L'éclairage de la Longue-Pointe

A la demande de l'échevin Larivière
les commissaires ont décidé de substi-
tuer 27 lampes à arc et 35 lampes in-
candescentes de 32 bougies aux 56
lampes incandescentes de 33 bougies
et aux 64 lampes de 16 bougies qui
éclairaient le quartier de la Longue-
Pointe.

La question des écoles aux Communes

Le ministère Borden déposera à cette ses-
sion-ci un bill relatif à l'extension des
frontières manitobaines.

(Service particulier)
Ottawa, 1. — La question des éco-
les séparées va certainement revenir
devant le parlement si le ministre
Borden dépose devant la Chambre, à
cette session-ci, le bill relatif à l'ex-
tension des frontières manitobaines.
Ce projet de loi ne contient rien qui
ait trait à la sauvegarde de la législa-
tion scolaire des nouveaux territoires
du Keewatin. Or, existe à l'heure ac-
tuelle, des écoles séparées dans le Ke-
ewatin. Mgr Charlebois, l'évêque de
cette région, en a établi tout récem-
ment quelques-unes surtout au point
principal du Keewatin, à Le Pas, tête
du chemin de fer projeté vers la Baie
d'Hudson. La loi scolaire du Manitoba
donc ce territoire du Keewatin fera
bien tôt partie, ne permet pas l'éta-
blissement des écoles séparées. Qu'ad-
viendra-t-il après l'annexion, de celles
de Le Pas, et des quelques autres dis-
séminées dans le Keewatin, si la loi ne
permet pas leur établissement?

Comme le bill relatif à l'annexion
de ce territoire au Manitoba ne re-
connait pas, disent des gens bien in-
formés, le statut des écoles sépa-
rées, leurs partisans, au parlement
se proposent d'insister de toutes leurs
forces pour que le ministre Roblin soit
contraint à respecter l'état de choses
qui existe actuellement dans le Ke-
ewatin. Un conservateur important ren-
contré ces jours-ci, nous a déclaré que
si le ministère n'entend pas réparer
l'injustice commise envers les catho-
liques du Manitoba, il devra au moins
pas commettre d'injustice nouvelle
à l'égard de la population catholique
du Keewatin, et plusieurs députés can-
adiens-français, tant conservateurs
qu'oppositionnistes, sont décidés à re-
clamer justice pour les écoles séparées
du Keewatin. Mais il n'est pas encore
certain que le ministre présente cet-
te mesure à cette session-ci. Il la mo-
difiera peut-être, avant de la soumet-
tre aux chambres. On dit que M. Ro-
blin et M. Campbell, du cabinet mani-
tobain, ne s'opposeraient pas à ce que
le territoire annexé gardât sa législa-
tion scolaire actuelle.

Neuf pompiers sont congédiés par le chef

(Service particulier)

Québec, 1. — A la commission des
comptes publics, ce matin, il a été
proposé par les comptables du départe-
ment de l'Instruction publique que
trois à quatre cents chèques destinés
aux écoles passent par le canal du sé-
crétariat provincial et que de juillet
1911 à janvier 1912, cinq mille pié-
tres sur un fonds de \$150,000 sont al-
lées au seul comté de Portneuf. A ce
compte trente comtés seulement pou-
raient être servis.

Pénible accident rue Soulanges

EN ALLUMANT UN POELE, UNE
JEUNE FILLE MET LE FEU A SES
VETEMENTS ET SE BRULE AU
MAINS ET A LA FIGURE. — L'IN-
FORTUNE EST TRANSPORTEE A
L'HOPITAL NOTRE-DAME.

Un pénible accident s'est produit ce
matin à la résidence de M. Brochu, 34
rue Soulanges.